



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

28 juillet 2017-27 juillet 2018

Point 17 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018

New York, du 29 janvier au 7 février 2018 et le 23 février 2018

Résumé

À sa session ordinaire de 2018, qui s'est tenue du 29 janvier au 7 février et le 23 février 2018, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 483 demandes d'admission au statut consultatif, dont 162 demandes dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures. Il a recommandé au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif à 223 des organisations ayant présenté une demande, reporté l'examen de 242 demandes à la reprise de sa session en 2018 et clos sans préjudice de nouvelles demandes l'examen des demandes de 16 organisations qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur avaient été posées à deux sessions consécutives. Le Comité était par ailleurs saisi de six demandes de reclassement, dont il a recommandé qu'une soit approuvée et décidé de reporter l'examen des cinq autres. Il a examiné neuf demandes de changement de nom, a pris acte de cinq d'entre elles et a reporté l'examen des quatre autres. Il était également saisi de 494 rapports quadriennaux et a pris note de 410 d'entre eux. Le Comité a entendu les représentants de 24 des 219 organisations non gouvernementales (ONG) qui assistaient à la session.

Le présent rapport contient trois projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social est invité à se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 223 ONG ;
- b) De reclasser les ONG qui étaient inscrites sur la Liste en leur accordant le statut consultatif spécial ;



c) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom de cinq ONG ;

d) De noter que le Comité a pris acte des rapports quadriennaux de 408 ONG, dont des rapports nouveaux ou déjà présentés ;

e) De clore, sans préjudice de nouvelles demandes, l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par 16 ONG qui n'ont pas répondu aux questions qui leur ont été posées à deux sessions consécutives ;

f) De ne pas accorder le statut consultatif à deux ONG.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil économique et social prendrait note des demandes de trois ONG souhaitant être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil prendrait note du présent rapport.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . | 4 |
| Projets de décision soumis au Conseil pour adoption. | 4 |
| Projet de décision I | |
| Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales | 4 |
| Projet de décision II | |
| Demandes de retrait du statut consultatif | 23 |
| Projet de décision III | |
| Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018 | 23 |
| II. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales. | 23 |
| A. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures | 24 |
| B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement | 37 |
| C. Demande de fusion et questions diverses | 47 |
| III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social | 48 |
| A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté. | 48 |
| B. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil. | 51 |
| IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat | 52 |
| V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil | 53 |
| VI. Examen de rapports spéciaux et plaintes d'États Membres | 57 |
| VII. Organisation de la session | 57 |
| A. Ouverture et durée de la session | 57 |
| B. Participation | 59 |
| C. Élection du Bureau | 59 |
| D. Ordre du jour | 59 |
| VIII. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session ordinaire de 2018. | 60 |

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux 223 ONG ci-après :

Statut consultatif spécial

21st Century Community Empowerment for Youth and Women Initiative

AAINA

ACSA

Africa Network for Animal Welfare (ANAW)

African Centre for the Constructive Resolution of Disputes Education Trust

African Law Center, Inc.

African Network of Young Leaders for Peace and Sustainable Development

African Youths Initiative on Crime Prevention

Afri-health Optonet Association

AfroPresencia.com

Ageing Nepal

AIM Education & Research Society

Al Baqee Organization, Nfp

Aleradah & Altageer National Society

Alliance Vita

Al-Shafa'a Humanitarian Organization

Amazon Conservation Team

American Society of Criminology

Amis d'Afrique francophone Bénin (AMAF-Bénin)

ANA-VIE

Asociación Cubana de Producción Animal

Asociación de Pedagogos de Cuba

Associação Brasileira de Assistência às Famílias de Crianças Portadoras de Câncer e Hemopatias (ABRACE)

Association Avenir NEPAD-Congo

Association de l'unité spéciale républicaine (ASUS RELUC)
Association de lutte contre la dépendance
Association nationale des partenaires migrants
Association pour l'amélioration des conditions de vie des prisonniers en Mauritanie
Bahjat Al-Baqir Charity Foundation
Balance Promoción para el Desarrollo y Juventud
BC Aboriginal Network on Disability Society
Belediye Ve Özel İdare Çalışanlari Birliği Sendikası
Black Alliance for Just Immigration
Blessed Aid
British Columbia Council for International Cooperation
Can-Go Afar Foundation
Caring & Living as Neighbours, Incorporated (CLAN)
Center of Political Analysis and Information Security
Centralized Religious Organization – Muslim Religious Board of the Republic of Tatarstan
Centre de politique internationale et d'analyse des conflits (CDPIAC)
Centre for Youth and Development, Limited
Centre for Youth and Social Development
Centre intercommunautaire congolais pour les personnes avec handicap
Children of the Caribbean, Inc.
Children's Hope India, Inc.
China Water Engineering Association
City2000 Youth Action International
Commonwealth Medical Trust
Community Agenda for Peace, Ltd./Gte.
Community Restoration Initiative Project
Confederación Autismo España
Congregazione delle Suore Ospitaliere del Sacro Cuore di Gesù
Consejo de Iglesias de Cuba
Consortium for Sustainable Urbanization, Inc.
Cooperation for Peace and Development
Corporación Equipo Colombiano Interdisciplinario de Trabajo Forense y Asistencia Psicosocial
Culture and Development East Africa
Damanhur Education
Dave Omokaro Foundation

David Lynch Foundation for Consciousness-Based Education and World Peace
Detroit Rescue Mission Ministries
Eaglesworth Human Empowerment Foundation
Eau vive internationale
Edfu Foundation, Inc.
Educators without Borders
Emperor Gaza International Foundation
Environmental Justice Foundation Charitable Trust
Ertegha Keyfiat Zendegi Iranian Charitable Institute
Ethiopia Africa Black International Congress Church of Salvation
Euro Atlantic Diplomacy Society Association
Europäische Plattform für die Gewinnung unterirdischer Energie “Earth Energy”, eV
Éveil
Excellent World Foundation, Ltd./Gte.
Fahrzeugsystemdaten, GmbH (FSD)
Federación de Mujeres y Familias de Ámbito Rural
First Modern Agro. Tools – Common Initiative Group (FIMOATCIG)
Fondation Afrique Développement international (FADI)
Fondation CIOMAL de l’Ordre de Malte (Campagne internationale de l’Ordre de Malte contre la lèpre)
Fondation Cordoue de Genève
Fondation Jean et Jeanne Scelles
Forum méditerranéen pour la promotion des droits du citoyen
Freehearts Africa Reach Out Foundation
Fundação Antonio Meneghetti
Fundación del Empresariado Chihuahuense, AC
Fundación Descúbreme
Fundación Educando
Giving Back Fund, Inc.
Giving Life Nature Volunteer
Global Applied Disability Research and Information Network on Employment and Training
Global Campaign for Education
Global Medicare Foundation
Goodness and Mercy Missions Common Initiative Group
Great Africa Youth Empowerment & Development Initiative
Greater Impact Foundation, Inc.

Guerrand Hermès Foundation for Peace
Hamraah Foundation
Hape Development & Welfare Association
Haritika
Heritage Life Buoy Foundation
Hope for the Needy Association
Human Development Initiatives
Independent Development Council
Institut international pour les droits et le développement
Instituto de Tecnologia e Sociedade
Instituto Global Attitude
Instituto São Paulo Sustentável
Integrated Regional Support Programme
International Academy of Environmental Sanitation and Public Health
International Cable Protection Committee, Limited
International Centre for Environmental Education and Community Development
International Centre for Women and Child
International Charitable Foundation “Alliance for Public Health”
International Confucian Association
International Housing Coalition, Incorporated
International Relief Services
International Women’s Peace Group Corporation
Internationale Romani Union (IRU)
Iranian Association for United Nations Studies
Iranian Institutional Investors Association
Jameh Ehyagaran Teb Sonnati Va Salamat Iranian
Jeunes verts – Togo
Jubilee Debt Campaign
Jubilee USA Network, Inc.
Kamer-Kadın Merkezi Eğitim Üretim Danışma, ve Dayanışma Vakfı
Kayan – Feminist Organization
Keeping Children Safe
Korea LOHAS Association
Kurdistan Institute for Human Rights
LatinoJustice PRLDEF
Líderes Promoviendo la Cultura de la Legalidad, AC

Living Proof Initiative for Hope
Majlis Kanser Nasional
Malteser International, eV
Media Foundation for West Africa
Migrant Forum in Asia, Inc. (MFA)
Mijoro Mandroso (MiMa)
More Trust
Mother of Hope Cameroon Common Initiative Group
Mouvement alternatives citoyennes
Mukti Nari-O-Shishu Unnayan Sangstha
Murna Foundation
Muslims for Progressive Values
Network of Organizations Working for People with Disabilities, Pakistan
New Vision International (NVI)
Nobel Laureate Mother Teresa Charitable Trust
Nutrition & Education International
Ocean Sanctuary Alliance, Inc.
Ohaha Family Foundation
Okuolu International, Limited
Operation Smile, Inc.
Organisation des femmes pour la formation et le développement
Organisation pour une nouvelle vision de la jeunesse d'Haïti (OPNVJH)
Organisation sociale des missionnaires pour l'éducation des enfants démunis
Österreichischer Bundesverband – Österreichische Lebens–und Rettungs–Gesellschaft
Oui pour une enfance noble
Pak Women
Panafrican Women Association (PAWA)
Parents-enfants maltraités – Renouveau et espérance pour les familles
Partage et action en synergie pour le développement
Partenariat français pour l'eau (PFE)
PathFinders Justice Initiative, Inc.
Patriotic Vision
Persatuan Kesedaran Komuniti, Selangor
Persatuan Pengasih Malaysia
Persons with Disability Initiative, Nigeria
Public Eye, Verein auf der Grundlage der Erklärung von Bern, Bern

Queensland Advocacy, Incorporated
Radha Soami Sat Sang Beas
Rastriya Adiwasi Janajati Mahila Manch Nepal
Reachout and Smile Initiative for Social Empowerment
Rehabilitation International – Arab Region
Réseau d'intervention pour la protection et promotion de l'enfant et famille dans la communauté
Resource Centre for Environmental and Sustainable Development
Resource Institute of Social Education
Reyada for Capacity Building Studies & Consultations
Ruh Sağlığında İnsan Hakları Girişimi Derneği
Rural Care Ministries, Jupudi
Sahara Economic Development Organization
Sankalpa – Women Alliance for Peace and Democracy
Save Cambodia
SDSN Association, Inc.
Semilla Warunkwa
Shalva – The Israel Association for Care and Inclusion of Persons with Disabilities, RA
Shola Mese Foundation
Shorab Ali Dewan Cultural Society
SIETAR Austria/Gesellschaft für interkulturelle Bildung, Training und Forschung
Silatech
Singapore Anti-Narcotics Association
Social Activities for Environment (SAFE)
Soulforce, Inc.
SPHER International, Ltd.
Sudan Volunteers Organization for Human Rights and Development
Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte (SUCOVEPO)
Support Women Initiatives to Transform Children
Tarhuk Samaj
Terra Renaissance
The Arab Chamber of Commerce & Industry
The Athena Fund – Laptop Computer for Each Teacher
The Bahrain Young Ladies Association
The Foundation for AIDS Research
The Global Alliance for TB Drug Development, Inc.

The Irish Society for the Prevention of Cruelty to Children
The Order of St. Stanislas eV/Der Orden des Heiligen Stanislaus, eV
The PsySiP Project
The Vision for Teenagers Adolescents and Youths Wellbeing Initiative
The Youth Coalition for Education in Liberia, Inc. (YOCEL)
Together for Safer Roads, Inc.
Truth in Reality, Inc.
Udayan Care
Uganda Youth Development Link
UNESCO Center for Peace
Union internationale des transports publics
Universal Rights Group
University College Dublin
Unspoken Smiles Foundation
Voice of Animal – Nepal
We Yone Child Foundation Sierra Leone
Welfare
Wockhardt Foundation
World Protection for Dogs and Cats in the Meat Trade
Young Diplomats of Canada
Youth Foundation of Bangladesh
Youth Reformation and Awareness Centre

b) De reclasser l'ONG ci-après, qui était inscrite sur la Liste, en lui accordant le statut consultatif spécial :

Fédération internationale des corps et associations consulaires

c) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom des cinq ONG suivantes :

Amuta for NGO Responsibility (statut consultatif spécial, 2013) en Institute for NGO Research

Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) (statut consultatif spécial, 2009) en Fédération nationale des CIDFF

Kids Included Together San Diego Inc. (statut consultatif spécial, 2015) en Kids Included Together

Smile of the Child (statut consultatif spécial, 2008) en The Smile of the Child

ZOA Vluchtelingen zorg (statut consultatif spécial, 2012) en Stichting ZOA

d) De noter que le Comité a pris acte des rapports quadriennaux des 408 ONG ci-après¹ :

¹ Les rapports concernent la période 2013-2016, sauf indication contraire entre parenthèses.

Abdul Momen Khan Memorial Foundation (Khan Foundation)
Aboriginal and Torres Strait Islander Corporation Family Violence Prevention and Legal Service (Victoria)
Academy for Mobilizing Rural-Urban Action through Education
Acronym Institute for Disarmament Diplomacy
Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs
Action solidaire pour un développement entretenu à la base
Adalah – Legal Center for Arab Minority Rights in Israel
Adolescent Health and Information Projects
Adventist Development and Relief Agency
Advocates for Youth
African Artists for Development
African Citizens Development Foundation
African Women’s Association
Agence internationale pour le développement
Agrenska Foundation (Grosshandlare Axel H Agrens Donationsfond)
AIDS Vaccine Advocacy Coalition
Albert Schweitzer Institute
All India Movement for Seva
All-China Environment Federation
Alliance Creative Community Project
Almanar Voluntary Organization
Alsalam Foundation
American Association of Jurists
American Bar Association
American Diabetes Association, Inc.
American Heart Association, Inc.
American Jewish Committee
American Society of the Italian Legions of Merit
Amis des étrangers au Togo (ADET)
Amuta for NGO Responsibility
Arab African American Womens’ Leadership Council, Inc.
Arab Mexican Chamber of Industry and Commerce, Civil Association
Archbishop E Kataliko Actions for Africa (KAF)
Asia-Pacific Human Rights Information Center
Asociación de Antiguas Alumnas del Colegio Madres Irlandesas

Asociación Gilberto, AC
Asociación Nacional Cívica Femenina
Association camerounaise pour la prise en charge de la personne âgée (ACAMAGE)
Association culturelle d'aide à la promotion éducative et sociale
Association d'aide à l'éducation de l'enfant handicapé (AAEEH)
Association de solidarité, aide et action enfance Mali « ASAA/EM Jigiya Ton »
Association for Citizen's Tolerance and Cooperation
Association for Protection of Refugee and Internal Displaced Women and Children
Association for Women's Career Development in Hungary
Association for Women's Rights in Development (AWID)
Association internationale des médecins pour la promotion de l'éducation et de la santé en Afrique
Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant
Association of African Women for Research and Development
Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia and Far East of the Russian Federation (RAIPON)
Association of the Bar of the City of New York
Association Points-cœur
Association pour l'action sociale et le développement
Association pour la promotion de la lutte contre les violences faites aux femmes et la participation au développement de la femme africaine
Association sénégalaise pour la promotion des énergies renouvelables « KokkiEnergie »
Association togolaise d'étude de recherche et d'appui au développement humain durable (ASTERADHD)
Associazione Amici dei Bambini
Associazione Casa Famiglia Rosetta (ACFR)
Asylum Access
AUA Americas Chapter, Inc.
Auspice Stella
Australian Catholic Social Justice Council
Australian Lesbian Medical Association
Autre vie
Bangladesh Mahila Parishad
Barinu Institute for Economic Development
Be Active, Be Emancipated (BABE)
Benin Environment and Education Society
British Overseas NGOs for Development (BOND) (2012-2015)

Büro zur Umsetzung von Gleichbehandlung (BUG), eV
Cairo Institute for Human Rights Studies
Cameroon Youths and Students Forum for Peace
Campaign for Innocent Victims in Conflict (CIVIC)
Canadian Council of Churches
Canadian Voice of Women for Peace
Carré Géo & Environnement
Católicas por el Derecho a Decidir
Caucasian Feminist Initiative
Center for Inquiry
Center for Migration Studies of New York
Center for Practice-Oriented Feminist Science (PROFS)
Center for Reproductive Rights, Inc.
Centre africain de recherche industrielle (CARI)
Centre d'études diplomatiques et stratégiques
Centre for Climate Change & Environmental Study
Centre for Community Economics & Development, Consultants Society
Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)
Centres d'accueil de l'espoir (CAES)
Centrist Democratic International (1998-2001)
Centrist Democratic International (2002-2005)
Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer
Centro Integrado de Estudios e Programas de Desenvolvimento Sustentável
Centro Mexicano de Derecho Ambiental, AC
Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale
Centro Panafricano Kituo Cha Wanafrika
Centro Regional de Derechos Humanos y Justicia de Género
Chaithanya Samskarika Vedi Chennayangaloor, PO
Charity Foundation for Special Diseases
Child Foundation
Children of a Better Time
China Arms Control and Disarmament Association
China Family Planning Association
China Soong Ching Ling Foundation
Chinese People's Association for Friendship with Foreign Countries
Christian Children's Fund

Citizens United for Rehabilitation of Errants
CIVICUS – World Alliance for Citizen Participation (2012-2015)
Coalition against Trafficking in Women
Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison
et l'information des Nations Unies
Commission on Voluntary Service and Action, Inc.
Community Emergency Response Initiative
Community Youth Network Program (CYNP)
Congregation of Our Lady of Mount Carmel – Carmelite NGO
Conscience and Peace Tax International (CPTI) (2011-2014)
Consortium for Street Children
Consumers International
Contact Base
Cooperativa Tecnico Scientifica di Base (COBASE)
Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas
Cork Forest Conservation Alliance
Corporación Centro de Estudios de Derecho Justicia y Sociedad
Corporación Colombia Unida por el Respeto al Adulto Mayor (COR PRO Adulto
Mayor)/Corporation Colombia United for the Respect of the Elder
Corporación Red Nacional de Mujeres Comunes, Comunitarias, Indígenas
y Campesinas de la República de Colombia
Corporate Accountability International
Corporativa de Fundaciones, AC
Deutsches Komitee für UN-Women, eV
Doha International Family Institute (DIFI)
Drug Abuse Resistance Education (DARE) America
Dui Hua Foundation
Earthquakes and Megacities Initiative
Eastern Alliance for Safe and Sustainable Transport
EastWest Institute
English International Association of Lund (Sweden)
Equitas centre international d'éducation aux droits humains
European Center for Constitutional and Human Rights
European Solidarity towards Equal Participation of People
Fairleigh Dickinson University
Family and Life
Family Educational Services Foundation

Farmers Educational & Cooperative Union of America
Fazaldad Human Rights Institute
Federation européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS)
Federation of American Women's Clubs Overseas (FAWCO)
Federation of Cuban Women
Felix Varela Center
Femienza Kenya
Feminist League
Femmes autochtones du Québec, Inc./Quebec Native Women, Inc.
Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM)
Fondation pour les études et recherches sur le développement international
Fondation Surgir
Fondazione Opera Campana dei Caduti
Fondazione San Patrignano
Forum of Women's NGOs of Kyrgyzstan
Foundation for Autism Support and Training
Foundation for Preventing Youth Violence (FPYV)
Foundation for Responsible Media
Freann Financial Services, Limited
Friends of ISTAR
Fundación de Ayuda y Promoción de las Culturas Indígenas Rosa Collelldevall
Fundación Familias Monoparentales Isadora Duncan
Fundación Global Democracia y Desarrollo
Fundación Intervida
General Arab Women Federation
Genève pour les droits de l'homme : formation internationale
Geopolitikai Tanács Közhasznú Alapítvány
Gherush92 – Committee for Human Rights
Global Environmental Action (GEA)
Global Foundation for Democracy and Development, Inc.
Global Health and Awareness Research Foundation (GAF)
Global Helping to Advance Women and Children
Global Network of People Living with HIV/AIDS
Global NeuroCare
Global Political Trends Center

Global Race against Poverty and HIV/AIDS in Nigeria
Global Welfare Association
Global Youth Action Network
Greek Orthodox Archdiocesan Council of North and South America
Green Cross International
Hadassah – The Women’s Zionist Organization of America, Inc.
Haiti Mission
Halley Movement for Social and Community Development
HEDA Resource Centre
Hong Kong Women Professionals and Entrepreneurs Association
Human Security Initiative Organization
Ilitha Labantu
Imperial Orthodox Palestine Society
Indian Dreams Foundation
Indigenous World Association
Inga Foundation
Initiatives of Change International
Innu Council of Nitassinan (Innu Nation)
Institute for Conflict Transformation and Peacebuilding
Institute for Practical Idealism
Institute for Security Studies
Institute of Cultural Affairs International
Integrated Care Society
Inter-American Housing Union
Inter-Faith Vision Foundation Cameroon
International Academy of Architecture
International Air Transport Association
International Association for Advancement of Space Safety
International Association of Applied Psychology
International Association of Gerontology and Geriatrics
International Association of University Presidents
International Commission of Jurists
International Commission of Jurists (2009-2012)
International Confederation of Christian Family Movements
International Council for Caring Communities, Inc.
International Council for Education of People with Visual Impairment

International Council for the Day of Vesak (ICDV)
International Council of Management Consulting Institutes, Inc.
International Development Enterprises (India)
International Eurasia Press Fund (2011-2014)
International Federation of Building and Wood Workers
International Federation of Catholic Medical Associations
International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse
International Federation of Women in Legal Careers
International Institute of Administrative Sciences
International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences
International Movement for Fraternal Union among Races and Peoples
International Organization for the Right to Education and Freedom of Education (OIDEL)
International Peace and Development Organization
International Road Transport Union
International Seafood Sustainability Foundation, Inc.
International Social Science Council
International Social Service (2011-2014)
International Society for Prosthetics and Orthotics
International Union of Parents and Teachers
International Work Group for Indigenous Affairs
International Youth and Student Movement for the United Nations
Iranian Elite Research Center
Iraqi Al-Mortaqa Foundation for Human Development
Iraqi Development Organization (2012-2015)
Islamic Relief
Italian Centre of Solidarity
Japan Asia Cultural Exchanges (JACE)
Japan Center for a Sustainable Environment and Society
Jordanian Women Union
Kevoy Community Development Institute
KinderEnergy, Inc.
Korea Women's Associations United (KWAU)
Korean Council for Local Agenda 21
Korean Foundation for World Aid
Latin American and Caribbean Continental Organization of Students

Latin American Federation of Associations of Relatives of Disappeared Detainees
Law Association for Asia and the Pacific
Le collectif des femmes africaines du Hainaut
League of Kenya Women Voters
League of Women Voters of the United States
Les Rencontres du Mont-Blanc – Forum international de l'économie sociale/The
Mont-Blanc Meetings – International Forum of the Social Economy
Lift up Care Foundation
Living Bread International Church, Inc.
Mama Zimbi Foundation
Marie Stopes International
Mata Amritanandamayi Math
Mbororo Social and Cultural Development Association
Mexican Foundation for Family Planning (MEXFAM)
MINBYUN – Lawyers for a Democratic Society
Minnesota Citizens Concerned for Life, Inc., Education Fund
Modern Advocacy, Humanitarian, Social and Rehabilitation Association
Montage Initiative, Inc.
Mosaic
Narcotics Anonymous World Services
National Association of Cuban Economists
National Association of Housing and Redevelopment Officials
National Council of Women of Malta
National Council on Family Relations
National Union of Jurists of Cuba
National Youth Council of Russia
Negev Coexistence Forum
Netherlands Association of Women's Interests, Women's Work and Equal
Citizenship
Network for Women's Rights in Ghana
New Humanity
New Zealand Family Planning Association, Inc.
Nigerian Institute of Homeopathy
Nonviolence International
Nonviolent Peaceforce (2011-2014)
Nour Foundation
Observatorio Regional para la Mujer de América Latina y el Caribe, AC

Omega Research Foundation, Limited
Open City International Foundation, Inc.
Organisation de défense de l'environnement au Burundi
Organisation des laïcs engagés du Sacré-Cœur pour le développement de Kimbondo
Organisation internationale pour la sécurité des transactions électroniques (OISTE)
Organisation mondiale des associations pour l'éducation prénatale
Osservatorio per la Comunicazione Culturale e l'Audiovisivo nel Mediterraneo e nel Mondo
Outreach Social Care Project
Oxfam GB
Pan Pacific and South East Asia Women's Association
Partnership Africa Canada
Passionists International
Pasumai Thaayagam Foundation
Pathways to Peace
Pax Romana – International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs and International Movement of Catholic Students
Peace Corps of Nigeria
Peace Worldwide
Penal Reform International
People with Disability Australia, Inc.
People's Development Initiatives (PDI)
Physicians for Human Rights (2011-2014)
Pitirim Sorokin – Nikolai Kondratieff International Institute
Population Media Center, Inc.
Project Keshar
Qatar Charitable Society
Reach Out to Asia (ROTA)
Reforestamos México, AC
Refugee Council of Australia
Regards de femmes
Regional Public Charitable Organization "Drug Abuse Prevention Centre"
Registered Trustees of Pastoralists Indigenous Non-Governmental Trust (PINGOs Forum)
Rehabilitation Engineering Society of North America
Religious of the Sacred Heart of Mary
Rescue and Hope (RAH)

Robert F Kennedy Center for Justice and Human Rights
Rotary International
Rural Health Care Foundation
Sadguru Sadafaldeo Vihangam Yoga Sansthan
Save the Children International
Science of Spirituality, Inc.
Shushilan
Sign of Hope, eV/Hoffnungszeichen, eV
Simply Help, Inc.
Sisters Inside, Inc.
Sisters of Charity Federation
Sisters of Notre Dame de Namur
Society for Industrial and Organizational Psychology (2011-2014)
Society for International Development
Society of Iranian Women Advocating Sustainable Development of Environment
Society to Support Children Suffering from Cancer (MAHAK)
Soroptimist International Great Britain and Ireland, Limited (SIGBI)
Stichting Both Ends
Stichting Coalition for Work with Psychotrauma and Peace
Strategic Humanitarian Services
Sulabh International (2011-2014)
Summer Institute of Linguistics
Suomen YK-liitto, Ry
Support for Women in Agriculture and Environment (SWAGEN)
Support Home of God Project (SuhoG Project)
Susila Dharma International Association
Tarumitra
The BARKA Foundation, Inc.
The Catholic Health Association of India
The Institute of Economic Strategies
The Leprosy Mission International
The Rockefeller Foundation
The Society for the Policing of Cyberspace
The World Habitat Foundation (2012-2015)
Track Impunity Always (TRIAL)/Association suisse contre l'impunité
Treasureland Health Builders

UNANIMA International
Under the Same Sun Fund
Unión de Asociaciones Familiares
Union of Arab Jurists
Union of Ibero-American Capitals – Intermunicipal Financial and Economic Centre for Advice and Cooperation
Union syndicale des agriculteurs (USA)
Unitarian Universalist Association
Unitarian Universalist Service Committee
United for Intercultural Action
United Methodist Church – General Board of Global Ministries (2012-2015)
United Nations Association of Mauritius (MUNA)
United Nations Association of New Zealand, Incorporated
Universal Peace Federation (2012-2015)
US Federation for Middle East Peace, Inc.
US Human Rights Network, Inc. (2012-2015)
Vida y Familia de Guadalajara, AC
Vietnam Peace and Development Foundation
Villes de France
Virtue Foundation
Volontariato Internazionale per lo Sviluppo
Water Safety Initiative Foundation
WaterAid
Wellesley Centers for Women (WCW)
Widows Rights International
Women and Memory Forum
Women Awareness Center Nepal
Women Environmental Programme
Women for Women International
Women in Dialog
Women’s Bar Association of the State of New York
Women’s Board Educational Cooperation Society
Women’s Centre for Legal Aid and Counseling
Women’s Federation for World Peace International
Women’s International Democratic Federation
Women’s Learning Partnership for Rights, Development and Peace
Women’s Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church

World Association of Former United Nations Interns and Fellows
World Evangelical Alliance
World Faith, Inc.
World Family of Radio Maria NGO
World Federation of Ukrainian Women's Organizations
World Hepatitis Alliance
World Kabaddi Federation
World Public Forum – Dialogue of Civilizations
World Russian People's Council
World Stroke Organization
World Union of Small and Medium Enterprises
World Water Council
Yelen
Yoga in Daily Life USA
Yogaathma Foundation
Young Naturalist Network
Young Power in Social Action (YPSA)
Youth Alliance for Leadership and Development in Africa
Youth Awareness and Guidance Organisation, Agbarha-Otor
Youth for a Child in Christ
Youth Net and Counselling
Youth Path Organisation
Zenab for Women in Development, Inc.
Zoï Environment Network
Zonta International

e) De clore, sans préjudice de nouvelles demandes, l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par les 16 organisations ci-après, qui n'ont pas répondu aux questions posées par les membres du Comité malgré trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives :

American Jewish World Service, Inc.
Armenian Women for Health and Healthy Environment
Association organisation populaire pour l'enseignement des droits humains
Center for Democracy and Technology
International Gulf Organization, FZ-LLC
International Media Support (IMS)
North Korea Intellectuals Solidarity
Orion Projects, Private Limited

People's Right to Information and Development Implementing Society of Mizoram (PRISM)

Red de Seguridad y Defensa de América Latina, Asociación Civil (RESDAL)

Saafah Foundation for Transparency and Integrity

Society without Violence Non-Governmental Organization

Tabriz Green Hearts Charity Society

Vietnamese Overseas Initiative for Conscience Empowerment (VOICE)

World Learning, Inc.

Yay Gender Harmony

f) De ne pas accorder le statut consultatif aux deux ONG ci-après :

Iran Human Rights Documentation Center

US Committee for Human Rights in North Korea

Projet de décision II

Demandes de retrait du statut consultatif

Le Conseil économique et social prend acte des demandes des trois ONG suivantes, qui souhaitent être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif en raison de leur dissolution :

Asociación de Técnicos Superiores y Peritos Judiciales de Andalucía

Honeypot Village

Partnership Network International

Projet de décision III

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2018.

II. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

2. Le Comité a examiné le point 3) a) de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures » et le point 3) b), intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement », de sa 1^{re} à sa 12^e séance, du 29 janvier au 5 février 2018, et à sa 15^e séance, le 7 février. Il était saisi des documents suivants :

a) Listes des documents contenant les demandes d'admission au statut consultatif reçues d'ONG dont le Comité a reporté l'examen aux sessions qu'il a tenues entre 2008 et 2017 (E/C.2/2018/CRP.1) et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors des sessions qu'il a tenues entre 2015 et 2017 (E/C.2/2018/CRP.2) ;

b) Mémoires du Secrétaire général relatifs aux nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'ONG (E/C.2/2018/R.2 et E/C.2/2017/R.2/Add.1 à 26) ;

c) Mémoire du Secrétaire général relatif aux nouvelles demandes de reclassement devant être examinées par le Comité (E/C.2/2018/R.3) ;

d) Mémoire du Secrétaire relatif à une demande de fusion dont l'examen a été reporté à une session antérieure (E/C.2/2018/CRP.3) ;

e) Mémoire du Secrétaire général relatif aux nouvelles demandes de changement de nom reçues d'ONG (E/C.2/2018/CRP.5) ;

f) Mémoire du Secrétaire général relatif aux demandes de changement de nom reçues d'ONG dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2018/CRP.6) ;

g) Mémoire du Secrétaire général relatif aux demandes d'ONG souhaitant être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif (E/C.2/2018/CRP.33).

A. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

3. Le Comité a examiné le point 3 a) de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures », de sa 7^e à sa 12^e séance, du 1^{er} au 5 février 2018, et à sa 15^e séance, le 7 février. Il a examiné 162 demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures.

Demandes ayant fait l'objet d'une recommandation favorable

4. Le Comité a recommandé au Conseil d'accorder le statut consultatif à 23 organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

AIM Education & Research Society

Aleradah & Altageer National Society

Center of Political Analysis and Information Security

Children's Hope India, Inc.

Commonwealth Medical Trust

Eaglesworth Human Empowerment Foundation

Emperor Gaza International Foundation

Ertegha Keyfiat Zendegi Iranian Charitable Institute

Fondation Cordoue de Genève

Global Campaign for Education

International Charitable Foundation "Alliance for Public Health"

International Women's Peace Group Corporation

Jubilee USA Network, Inc.

Keeping Children Safe
 Malteser International, eV
 Migrant Forum in Asia, Inc. (MFA)
 Ohaha Family Foundation
 Okuolu International, Limited
 Pak Women
 Soulforce, Inc.
 Uganda Youth Development Link
 Universal Rights Group
 Wockhardt Foundation

Demands dont l'examen a été reporté

5. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 121 ONG ci-après jusqu'à réception des réponses aux questions qu'il leur a posées à sa session ordinaire de 2018 :

Akhil Bharatiya Human Rights Organisation
 Alliance to Renew Co-operation among Humankind
 Al-Marsad – The Arab Centre for Human Rights in the Golan Heights, RA
 Ambedkar Center for Justice and Peace
 American Human Rights Council
 AMPHTS
 Anti-Corruption Foundation
 Arab Center for the Promotion of Human Rights
 Arab-European Center of Human Rights and International Law (AECHRIL)
 Asia Center for Human Rights
 Asociación Red de Mujeres Afrolatinoamericanas, Afrocaribeñas y de la Diáspora
 Association Concerning Sexual Violence against Women
 Association pour la défense des droits de l'homme et des revendications démocratiques/culturelles du peuple azerbaïdjanais, Iran – ARC
 Assyrian Aid Society of America, Inc.
 Bahrain Center for Human Rights
 Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental
 Cameroon League for Development (CAMLEAD)
 Center for Constitutional Rights, Inc.
 Centre universitaire de droit international humanitaire
 Centre Zagros pour les droits de l'homme
 Christian Solidarity International (CSI)
 Citizens' Alliance for North Korean Human Rights

Civil Society Support Center NGO “SEG”
Congrès mondial Amazigh (CMA)
Congrès national des Arméniens occidentaux (CNAO)
Coordination Waï (Éveil) relative à l’unité nationale et la lutte contre l’esclavage
Coptic Solidarity
Dalit Welfare Organization
Danjuma Atta Eye Foundation
Dansk Flygtningehjælp
Database Center for North Korean Human Rights (NKDB)
Diakonia
Diplomatic Mission Peace and Prosperity
Dream Touch for All
Electronic Frontier Foundation, Inc.
Embajada Mundial de Activistas por la Paz Corp./Global Embassy of Activists
for Peace Corp.
Engineering Association for Development and Environment
Establishment of Sheikh Thani bin Abdullah Al Thani for Humanitarian Services
Euro-Mediterranean Human Rights Network
European Centre for Democracy and Human Rights Limited
Fair Trials International
Family Policy Institute
Federal Lezghin National and Cultural Autonomy
Formation Awareness and Community Empowerment Society Pakistan (FACES
Pakistan)
GAHT-US Corporation
Global Forum for Media Development
Global Network of Sex Work Projects Limited
Global Peace Foundation
Gulf Centre for Human Rights, Limited (GCHR)
Gulshan-e-John
Hokok Coalición Internacional Contra la Impunidad
Imam Khomeini Relief Foundation
Inimõiguste Instituut
Insamlingsstiftelsen Kvinna till Kvinna
International Association of Genocide Scholars, Inc.
International Child Rights Center
International Dalit Solidarity Network

International Human Right Organization
International Network of International Diplomacy, International Law and Human Rights (NDLH)
International Non-Olympic Committee
International Non-Olympic University
International Organisation to Preserve Human Rights, Ltd.
Interregional Non-Governmental Organization “Committee against Torture”
Iraqi Al-Amal Association
Islamic African Relief Agency (IARA)
Jerusalem Institute of Justice
Jeunesse étudiante tamoule
Konrad-Adenauer-Stiftung, eV
Korea Human Rights Foundation
Legal Advice Centre
Mangfoldhuset
Mittetulundusühing Fenno-Ugria Asutus
Mkokoteni Aid Development Organization
Muslim Hands
National Centre for Promotion of Employment for Disabled People
National Democratic Institute for International Affairs (NDI)
NK Watch
Norsk organisasjon for reform av marihuanalovgivningen
Pak Special Persons Welfare Society
Pakistan International Human Rights Organization
Parents and Friends of Ex-Gays and Gays, Inc. (P-FOX)
Peace Brigades International
Peace Islands Institute, Inc.
Peace Research Institute Oslo
Presbyterian Women in the Presbyterian Church (USA), Inc.
Public Aid Organization
Reprieve
Research Society of International Law
Right Livelihood Award Foundation
Salam for Democracy and Human Rights
Scholé Futuro
Sex & Samfund
Sheikh Eid Bin Mohammad Al Thani Charitable Association

Social Services Trust
Solidarity for Peace and Reunification of Korea
Stichting Choice for Youth and Sexuality
Stichting Pro Papua
Swadhikar
Syrian American Medical Society Foundation
The Andrey Rylkov Foundation for Health and Social Justice
The Arab Council for Supporting Fair Trial
The F W de Klerk Foundation Trust
The International Center for Supporting Rights and Freedoms
The New Woman Foundation
The Simons Foundation
The Union of Non-Governmental Associations – The International Non-Governmental Organization “The World Union of Cossack Atamans”
The Voice Society
Turkiye Diyanet Vakfi
United Sikhs
USA Refugees & Immigrants Corp.
Vang Pao Peace Institute
V-Day Karama
We Care for Humanity
West Papua Interest Association
White Ribbon Alliance for Safe Motherhood, Inc.
Women Living under Muslim Laws (WLUML) – International Solidarity Network
Women’s Freedom Forum, Inc.
WomenNC – NC Committee for CSW/CEDAW
World Association for Sexual Health
World without Genocide
Youth Resource, Information, Support, Education, Limited (Youth RISE)

Demands dont l’examen a été clos, sans préjudice de nouvelles demandes

6. À sa 15^e séance, le 7 février, le Comité a décidé de clore, sans préjudice de nouvelles demandes, l’examen des demandes de 16 ONG qui n’avaient pas répondu aux questions qu’il leur avait posées, malgré trois rappels [voir chap. I, projet de décision I, al. e)].

Syrian American Medical Society Foundation

7. À sa 9^e séance, le 2 février 2018, le Comité a examiné la demande d’admission au statut consultatif présentée par l’ONG Syrian American Medical Society Foundation. Suite à la demande d’informations complémentaires formulée par le

représentant de la République islamique d'Iran, la représentante des États-Unis d'Amérique a pris la parole pour dire qu'elle apportait un ferme soutien à cette demande d'admission, encourageant les autres membres du Comité à appuyer l'accréditation de l'organisation. Elle a déclaré que celle-ci méritait particulièrement d'être dotée du statut consultatif compte tenu du travail considérable qu'elle avait accompli en fournissant des soins médicaux et une aide sous diverses formes aux civils syriens pris dans les échanges de tirs. Qualifiant ce travail d'héroïque et de remarquable, la représentante a renouvelé son appel aux membres du Comité en leur demandant de soutenir pleinement la demande de l'organisation.

8. En réponse, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les activités de l'organisation étaient entachées au plus haut point d'un parti pris et de contradictions. Il a affirmé qu'il fallait clarifier la nature des travaux de l'organisation et s'est interrogé sur la manière dont elle parvenait à mener ses activités sur le territoire de la République arabe syrienne sans y avoir été autorisée. Il n'avait pas une bonne opinion de cette organisation du fait qu'elle travaillait sur un territoire sans l'autorisation du pays hôte et recevait l'essentiel de ses fonds d'un autre Gouvernement.

9. L'observateur de la République arabe syrienne a rappelé que l'organisation avait présenté une demande d'admission au statut consultatif plusieurs années auparavant, déclarant toutefois qu'elle n'était pas enregistrée dans le pays. L'organisation faisait partie d'une branche militaire terroriste qui soutenait le terrorisme en Syrie, avait été désignée comme une organisation terroriste par le Conseil de sécurité et se livrait au transport d'armes dans le cadre de ses activités humanitaires. Réaffirmant le droit de son pays, au même titre que les autres États Membres, de protéger ses frontières, l'observateur a réitéré que l'organisation n'avait pas reçu l'autorisation de mener ses activités en Syrie et il a récusé le fait qu'elle fournissait une aide aux Syriens. Il a ajouté que l'organisation soutenait des organisations terroristes et ne devait pas être dotée du statut consultatif au vu de sa désignation par le Conseil de sécurité comme organisation terroriste.

10. La représentante des États-Unis a répondu en demandant aux États Membres de se garder de soulever des allégations infondées à l'encontre d'organisations légalement enregistrées. Elle a maintenu que les États-Unis ne disposaient d'aucune information corroborant les propos du représentant de la République arabe syrienne et a fait valoir que conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, une organisation n'était pas tenue d'être enregistrée dans un pays pour y mener ses activités. Elle a déploré la politisation du Comité et a encouragé son président à ne pas permettre aux États observateurs de contester les activités et les motivations d'organisations de bonne réputation et légalement établies. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que le Comité, principale instance d'accréditation des ONG, soit devenu un lieu d'échanges hostiles où les organisations étaient la cible d'attaques infondées lancées par des États Membres inspirés par des considérations politiques.

11. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que le Comité avait transmis plusieurs demandes d'information adressées à des ONG, notamment des questions posées par les États-Unis à une ONG russe de recherche. Il s'est demandé s'il était possible pour une organisation de mener une activité aux États-Unis sans autorisation des autorités, comme c'était le cas pour Syrian American Medical Society Foundation en République arabe syrienne, ce à quoi la représentante des États-Unis a répondu que les ONG n'étaient pas tenues légalement de se faire enregistrer par les autorités américaines et que leur activité, si elle était légitime, pouvait s'exercer librement dans le pays. Le représentant de la République islamique d'Iran a déploré le fait que les questions posées sur l'organisation visée avaient donné lieu à des déclarations hors de propos. Il a rappelé que selon la méthode de travail habituelle du

Comité, les membres soulevaient, le cas échéant, des questions auxquelles les organisations répondaient dans la mesure où elles n'avaient rien à cacher. Il a encouragé les membres à se familiariser avec les méthodes de travail du Comité avant d'adopter des positions politiques à l'égard de certaines ONG. Les cas qui posaient problème étaient ceux dans lesquels les demandes d'admission dont était saisi le Comité concernaient des organisations financées par des gouvernements étrangers aux fins d'activités intrusives dans des pays tiers. Le représentant a souligné que depuis sa création, le Comité avait recommandé d'accorder le statut consultatif à de nombreuses ONG et que seules 162 demandes étaient toujours en attente. Selon ses dires, cette situation résultait dans la majorité des cas de l'utilisation abusive que certains États Membres faisaient du statut d'ONG. Il a affirmé qu'il incombait au Comité, dont il a réitéré qu'il avait par le passé recommandé d'accorder le statut consultatif à des milliers d'ONG, de clarifier le cas échéant la nature des activités menées par ces organisations. Il a ajouté que si un État Membre finançait une organisation dans un but politique particulier, il ne fallait pas attendre du Comité qu'il considère cela comme une banalité. Il ne faisait pas de doute que les États Membres qui étaient responsables de la politisation du Comité étaient ceux-là mêmes qui l'accusaient d'être politisé.

12. L'observateur de la République arabe syrienne a rappelé plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et réaffirmé que certaines organisations appuyaient des groupes terroristes. De ce fait, son gouvernement ne permettait pas à celles-ci de mener leurs activités sur le territoire national sans y avoir été autorisées.

US Committee for Human Rights in North Korea

13. À sa 10^e séance, le 2 février 2018, le Comité a examiné la demande présentée par l'ONG US Committee for Human Rights in North Korea. La représentante des États-Unis a noté que la demande d'admission de l'organisation était en instance devant le Comité depuis mai 2016. Les mêmes questions ayant été posées à plusieurs reprises à l'organisation, elle a exhorté les délégations à abandonner la pratique consistant à se répéter d'une session à l'autre. Elle a souligné que le rôle du Comité était de déterminer si une ONG pouvait contribuer utilement aux travaux du Conseil économique et social et a soutenu que l'organisation en question répondait aux critères énoncés dans la résolution 1996/31 et méritait donc d'être accréditée. Elle a présenté une motion visant à recommander l'octroi du statut consultatif spécial à l'organisation et a engagé les autres membres du Comité à l'appuyer.

14. Le représentant de la République islamique d'Iran a rejeté la motion présentée par la représentante des États-Unis, affirmant que cette démarche nuisait à l'autorité du Comité. Il a fait observer que la demande d'admission de l'organisation concernée était relativement nouvelle et que le Comité n'en avait été saisi que récemment. Selon lui, la démarche des États-Unis ne servait ni la cause des ONG ni celle de la société civile dans sa contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a rappelé que les dispositions et principes énoncés dans la résolution 1996/31 étaient clairs et a demandé qu'ils soient respectés. Il a encouragé les membres du Comité à s'abstenir de politiser les travaux de cet organe et a rejeté la motion présentée par la représentante des États-Unis.

15. La représentante des États-Unis a regretté que les membres du Comité ne soient pas parvenus à un consensus sur la recommandation tendant à accorder le statut consultatif spécial à l'organisation et a demandé la mise aux voix de la motion, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

16. L'observateur de la République populaire démocratique de Corée a rappelé que l'examen de la demande d'admission adressée par US Committee for Human Rights in North Korea avait été reporté à plusieurs reprises du fait que cette structure n'avait

pas la qualité d'ONG. Il a affirmé que cette organisation était une entité gouvernementale qui se faisait passer pour une ONG dans la société civile, ajoutant que le Gouvernement des États-Unis, qui la finançait et la contrôlait, s'en servait aux fins de sa politique hostile à l'encontre de son gouvernement. L'observateur a ajouté que les activités de cette organisation portaient atteinte à la souveraineté de son pays et étaient menées en violation des principes de non-politisation, d'impartialité et de non-sélectivité, ainsi que de l'esprit, des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de la résolution 1996/31. Il a donc exhorté le Comité à ne pas recommander l'octroi du statut consultatif à l'organisation.

17. Dans une déclaration générale faite avant le vote, l'observateur de l'Union européenne, a appuyé la motion visant à recommander l'octroi du statut consultatif à l'organisation et souligné qu'il importait d'examiner de manière équitable et raisonnable toutes les demandes d'admission présentées au Comité. Tout en notant qu'il était indispensable d'examiner attentivement les demandes, il a mis l'accent sur la nécessité d'accorder rapidement le statut consultatif aux organisations légitimes et sur le fait que celles-ci ne devaient être tenues de répondre qu'à des questions dûment motivées et conformes à l'esprit et à la lettre de la résolution 1996/31.

18. Le représentant de la Chine a fait une déclaration avant le vote, dans laquelle il a noté que la demande d'admission avait été présentée au Comité pour la première fois en mai 2016 et que si l'organisation avait certes répondu aux questions déjà posées par le Comité, ce dernier en avait d'autres. Le moment n'étant donc pas opportun pour recommander d'accorder le statut consultatif à l'organisation, il a indiqué que la Chine préférerait rester solidaire du Comité et que sa délégation ne voterait pas en faveur de la motion.

19. Le représentant de la Fédération de Russie a également fait une déclaration avant le vote pour clarifier la position de sa délégation. Répondant aux observations faites par la représentante des États-Unis et l'observateur de l'Union européenne selon lesquelles le Comité avait posé à de multiples reprises de nombreuses questions à l'organisation, il a appelé l'attention sur les demandes d'admission de deux autres ONG qui étaient en instance devant le Comité depuis bien plus longtemps, et a demandé pourquoi les délégations n'avaient pas proposé de vote à leur sujet. Il a noté que, contrairement à ces demandes, la demande d'admission de US Committee for Human Rights in North Korea n'était en instance devant le Comité que depuis un an et demi seulement. Évoquant les aspects politiques de la motion, il a déclaré que sa délégation voterait contre et a appelé les autres membres du Comité à faire de même, ainsi que les autres nations indépendantes, si une telle motion était présentée au Conseil.

20. La représentante de l'Uruguay a pris la parole pour exprimer son plein appui à la motion, déclarant qu'elle considérait que l'ONG remplissait les critères fixés dans la résolution 1996/31 et que sa demande d'admission au statut consultatif ne devait donc pas être rejetée.

21. À l'issue d'un vote par appel nominal, le Comité a rejeté la motion des États-Unis tendant à recommander l'octroi du statut consultatif à l'organisation par 9 voix contre 5, avec 2 abstentions. Sur les 19 membres du Comité, 16 étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

États-Unis d'Amérique, Grèce, Israël, Turquie et Uruguay

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Pakistan et Venezuela (République bolivarienne du)

Se sont abstenus :

Inde et Soudan

Étaient absents :

Azerbaïdjan, Guinée et Mauritanie

22. À l'issue du vote, la représentante du Nicaragua a expliqué que sa délégation avait voté contre la motion en raison du caractère relativement récent de la demande d'admission de l'organisation et afin de réaffirmer le droit qu'avaient les membres du Comité de se concerter et de poser des questions jusqu'à l'obtention de réponses satisfaisantes. Rejoignant l'avis du représentant de la Fédération de Russie, elle a noté que le Comité s'était gardé de prendre des décisions hâtives concernant d'autres demandes d'admission dont il restait saisi.

23. Le représentant du Pakistan, affirmant le droit qu'avaient les États Membres de poser des questions, a déclaré que sa délégation avait voté contre la motion car l'organisation n'avait pas utilisé toutes les occasions qui lui avaient été données avant le vote et qu'il aurait été prématuré de lui accorder le statut consultatif.

24. La représentante des États-Unis a regretté que le Comité ait échoué à remplir sa mission en refusant de recommander l'octroi du statut consultatif à une organisation qui méritait pleinement d'être accréditée. Elle a déclaré que cette décision prouvait que la finalité du Comité était très politisée et peu propice à la société civile. Elle a ajouté qu'il était regrettable que des pays hostiles à la société civile dans leurs juridictions nationales expriment cette position par le biais de leur appartenance au Comité. Elle a informé ce dernier que sa délégation s'emploierait à obtenir un vote pour annuler cette décision lors de la réunion plénière du Conseil et s'est engagée à poursuivre le combat en faveur des droits de la société civile.

25. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de la décision du Comité, notant que ce dernier avait donné la preuve qu'il était un élément sain du système des Nations Unies. L'ONG en question était, selon ses affirmations, utilisée comme une arme par les États-Unis, qui en assuraient le financement. Le représentant a demandé aux États Membres de prendre les mesures voulues pour que la décision du Comité soit maintenue par le Conseil.

26. L'observateur de la République populaire démocratique de Corée a remercié les membres du Comité qui avaient voté contre l'octroi du statut consultatif à l'organisation. Il a répété que celle-ci ne pouvait être dotée du statut consultatif en raison de ses activités et de sa mission fondées sur des motivations politiques.

27. Le représentant de Cuba a répondu à la déclaration de la représentante des États-Unis afin de spécifier que le rôle du Comité ne consistait pas à accorder le statut consultatif, tâche qui revenait au Conseil économique et social, mais plutôt à faire des recommandations au Conseil quant à l'octroi de ce statut. Le Comité avait l'obligation de s'assurer que les organisations qui demandaient l'admission au statut consultatif respectaient les dispositions de la résolution 1996/31 et de la Charte, et il était donc tenu de vérifier le respect de ces conditions qui comprenaient, entre autres, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, principes consacrés par la Charte. Le représentant de Cuba a fait valoir que le résultat du vote démontrait que le Comité s'acquittait de la responsabilité qui lui incombait d'examiner de manière approfondie toutes les demandes dont il était saisi.

28. La représentante des États-Unis a pris la parole pour répondre aux commentaires sur la déclaration faite par la délégation de son pays pour exprimer l'intention de ce dernier de demander au Conseil d'annuler le vote du Comité. Il était clair au vu de l'annulation antérieure de décisions du Comité par le Conseil que le Comité avait failli à maintes reprises aux obligations qui lui incombait en vertu de la résolution

1996/31. La représentante a demandé à ce dernier de réfléchir au message qui lui était transmis par le biais de ces annulations et elle s'est dite convaincue que le Conseil annulerait la décision que le Comité avait prise concernant la demande d'admission présentée par l'ONG.

29. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que le Comité était composé de 19 États membres égaux en droits et il a soutenu que les États-Unis, qui étaient l'un de ces membres, devaient se conformer aux décisions prises par cet organe. Le représentant de Cuba a également riposté à la déclaration faite par la représentante des États-Unis en faisant valoir que, dans leur grande majorité, les recommandations formulées par le Comité avaient été ratifiées par le Conseil. Il a déclaré une nouvelle fois que les travaux du Comité étaient menés conformément à la résolution 1996/31 et à la Charte et que plus de 99 % de ses recommandations avaient été approuvées par le Conseil.

30. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a déploré l'affront que la déclaration faite par la délégation des États-Unis constituait pour les autres membres du Comité. Elle a déclaré que ceux-ci avaient respecté les questions posées par la délégation des États-Unis aux autres organisations, en ajoutant que celles qui étaient posées par les membres du Comité ne sauraient être considérées comme des manifestations d'opposition à la société civile.

Iran Human Rights Documentation Center

31. À sa 11^e séance, le 5 février 2018, le Comité a examiné la demande présentée par l'ONG Iran Human Rights Documentation Center. La représentante des États-Unis a déclaré que l'organisation était crédible et menait des travaux importants dans le domaine des droits de l'homme, mais que sa demande était en instance devant le Comité depuis 2011. Elle a signalé que le Comité avait posé plus de 70 questions à l'organisation, auxquelles celle-ci avait patiemment et valablement répondu à toutes. Elle a souligné que le Comité était chargé de déterminer si les ONG pouvaient contribuer utilement aux travaux du Conseil et affirmé que l'organisation en question répondait aux critères énoncés dans la résolution 1996/31 et méritait par conséquent l'accréditation. Elle a présenté au Comité une proposition tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif spécial à l'organisation et a exhorté les autres membres du Comité à appuyer cette proposition.

32. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que la question de cette soi-disant ONG n'aurait jamais dû être inscrite à l'ordre du jour du Comité. Toutefois, le Gouvernement américain avait eu l'audace de le faire et de gaspiller ainsi les ressources et le temps précieux du Comité et de ses membres. L'orateur a affirmé que cette organisation était financée par le Gouvernement américain, qui l'avait créée dans le seul but de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre État Membre en prenant pour prétexte la défense des droits de l'homme. Il a estimé que cela contrevenait à plusieurs principes énoncés dans la résolution 1996/31, en particulier le paragraphe 2 sur la conformité à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte et le paragraphe 13, qui stipulait que les principaux moyens financiers de l'organisation devaient « provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés ou éléments constitutifs nationaux ou des contributions des particuliers membres de l'organisation ». Il s'est demandé comment l'organisation, dont le financement et la chaîne hiérarchique dépendaient de la générosité du Département d'État américain et de la politique étrangère américaine, pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du Conseil, ajoutant que ses activités étaient contraires aux idéaux défendus par l'ONU et par le Conseil, notamment le respect de la souveraineté des États Membres. Il a réaffirmé la position de sa délégation, à savoir que l'organisation Iran Human Rights Documentation Center était une entité politique créée et financée par un État

étranger dans le but de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre État considéré comme un adversaire et qu'elle ne devait donc pas être considérée comme une ONG. Il a regretté que les États-Unis n'aient pas retiré cette demande alors même que la vraie nature de l'organisation avait été révélée devant le Comité. Il a fait valoir que, si les décisions à la carte et l'application du principe de deux poids, deux mesures n'étaient pas inhabituelles de la part des États-Unis, il n'en demeurait pas moins étrange que ceux-ci, tout en réclamant avec insistance que soient accréditées des organisations qu'ils avaient eux-mêmes façonnées et financées, continuent de faire obstacle à l'accréditation d'ONG véritablement originaires de République islamique d'Iran. Il a ajouté que la proposition présentée par la délégation américaine témoignait de la volonté de celle-ci de détourner la cause des droits de l'homme et le programme du Comité au profit de son propre programme politique, ce qui rendait un piètre service aux défenseurs des droits de l'homme et aux ONG et portait atteinte aux travaux et à la crédibilité du Comité. L'orateur a invité les États-Unis à se comporter de façon responsable et constructive et à s'abstenir de politiser les travaux du Comité. Si sa délégation était favorable à une participation accrue de la société civile iranienne aux travaux de l'ONU lorsqu'il s'agissait d'organisations financées et dirigées par des Iraniens au profit des Iraniens, elle s'opposait aux soi-disant ONG manipulatrices et interventionnistes créées par des acteurs extérieurs aux antécédents peu glorieux en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en République islamique d'Iran et ailleurs dans le monde. Le représentant a par conséquent rejeté la proposition formulée par la représentante des États-Unis.

33. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que sa délégation avait précédemment recommandé que la demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation soit rejetée par le Comité, mais que cette décision avait été reportée en raison des questions posées à l'organisation par la délégation iranienne. Il a déclaré que le fait, pour des gouvernements, de financer des organisations dans l'objectif de promouvoir leurs propres programmes politiques était contraire à l'essence même de ce que devait être une ONG, puisque cela cantonnait ces organisations dans un rôle de simple appendice des gouvernements qui les finançaient. Il a fait observer que, selon l'état financier de l'organisation, 86 % du financement de celle-ci provenait d'une source gouvernementale, et a affirmé qu'il s'agissait là d'une entité politique dont l'existence était entièrement tributaire des financements publics. Il a demandé aux membres du Comité de voter contre la proposition tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif à l'organisation.

34. La représentante des États-Unis, regrettant que le Comité n'ait pu parvenir à un consensus sur cette proposition, a demandé qu'il soit procédé à un vote.

35. En réponse à cette déclaration, le représentant de la République islamique d'Iran a affirmé que le comportement de la délégation américaine reflétait le problème plus large de la position des États-Unis à l'égard des affaires du monde. Ceux-ci considéraient en effet que les questions internationales étaient soumises à deux ensembles de règles ou de normes : l'un qui s'appliquait aux États-Unis et à leurs alliés et l'autre au reste du monde. Il a ajouté que ce principe était faux et que les peuples et les États voulaient être traités sur un pied d'égalité. Si la souveraineté était sacrée pour les États-Unis, elle l'était aussi pour les autres États Membres ; si l'ingérence dans une élection américaine était un crime, l'ingérence des États-Unis dans les élections et les processus démocratiques d'autres pays devait également être considérée comme tel ; si le racisme, les violences ethniques et l'intolérance religieuse étaient condamnés dans le reste du monde, les États-Unis devaient également être tenus responsables de la généralisation de telles pratiques sur leur propre territoire ; et si les frontières des États-Unis devaient être protégées avec vigilance, les États-Unis devaient reconnaître le même droit aux autres États

Membres. Réaffirmant que les activités menées par l'organisation violaient les principes fondamentaux de la Charte et de la résolution 1996/31 et que celle-ci ne méritait donc pas l'accréditation, le représentant a demandé aux membres du Comité de voter contre la proposition tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif à l'organisation.

36. La représentante du Canada, participant aux travaux en qualité d'observatrice, a fait une déclaration générale avant le vote, dans laquelle elle a manifesté le soutien de sa délégation à la participation de la société civile aux travaux de l'ONU. Signalant que la contribution des ONG était précieuse eu égard aux projets qu'elles mettaient en œuvre au niveau local, à leurs compétences et aux informations auxquelles elles avaient accès sur le terrain, elle a souligné que la diversité d'opinions que celles-ci apportaient aux délibérations des États Membres enrichissait les travaux de l'Organisation. Déclarant qu'il fallait recommander l'octroi du statut consultatif aux ONG qui satisfaisaient aux critères d'accréditation, elle a constaté avec préoccupation que certaines demandes avaient été reportées indéfiniment par le Comité en raison des nombreuses questions posées aux organisations concernées. Elle a cité en exemple le cas de l'organisation Iran Human Rights Documentation Center, notant que celle-ci avait demandé son admission au statut consultatif sept ans auparavant et que l'examen de sa demande avait été reporté à de nombreuses reprises alors même qu'elle avait répondu aux questions du Comité. Soulignant que l'organisation avait pour objectif déclaré de favoriser un dialogue éclairé sur les droits de l'homme en République islamique d'Iran et de promouvoir le principe de responsabilité, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, la représentante a estimé qu'elle satisfaisait aux critères énoncés dans la résolution 1996/31 et contribuerait aux travaux du Conseil. Elle a par conséquent appuyé fermement l'accréditation de l'organisation et demandé à tous les membres du Comité de soutenir la proposition tendant à recommander que le statut consultatif lui soit octroyé.

37. Le représentant de l'Union européenne, participant aux travaux en qualité d'observateur, a également fait une déclaration générale à l'appui de la proposition tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif à cette organisation. Rappelant la déclaration générale faite au nom de l'Union européenne à la première séance du Comité, il a souligné qu'il importait d'accorder un traitement équitable et raisonnable à toutes les organisations ayant déposé une demande d'admission. Tout en notant que l'examen des demandes était une composante essentielle de la procédure, il a souligné que les organisations légitimes devraient être accréditées dans des délais raisonnables et ne devraient être tenues de répondre qu'aux questions dûment motivées et conformes aux dispositions de la résolution 1996/31.

38. À l'issue d'un vote par appel nominal, le Comité a rejeté la proposition des États-Unis tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif à l'organisation par 9 voix contre 4, avec 2 abstentions. Quinze des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Grèce, États-Unis d'Amérique, Israël et Uruguay

Ont voté contre :

Burundi, Afrique du Sud, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Pakistan et Venezuela (République bolivarienne du)

Se sont abstenus :

Inde et Soudan

Étaient absents :

Azerbaïdjan, Guinée, Mauritanie et Turquie

39. À l'issue du vote, le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité du résultat, qu'il a considéré comme légitime et justifié compte tenu des activités que menait l'organisation, et a demandé à la représentante des États-Unis de se conformer à la décision du Comité.

40. La représentante des États-Unis a regretté que sa délégation ait été contrainte de demander un vote au sujet d'une organisation qui satisfaisait manifestement aux critères d'accréditation auprès du Conseil énoncés dans la résolution 1996/31. Elle a déclaré que la décision du Comité démontrait son dysfonctionnement et l'hostilité dont il faisait preuve envers les véritables membres de la société civile. Soulignant que la communauté internationale devait créer un environnement favorable à la société civile dans chaque pays et à l'ONU, elle a signalé que le Comité avait un rôle essentiel à jouer à cet égard. Elle a ajouté que, de par les recommandations qu'il formulait concernant l'octroi du statut consultatif aux ONG, l'action du Comité pouvait être déterminante pour donner une voix à ceux qui n'en avaient pas, à l'ONU et dans le monde entier. Elle a toutefois fait observer que, si le rôle du Comité était de recommander l'octroi du statut consultatif aux organisations, certains États Membres étaient devenus membres du Comité pour faire obstacle à l'accréditation d'organisations indépendantes et crédibles tout en appuyant les organisations contrôlées par leur gouvernement. Elle a affirmé que, bien que l'organisation en question soit indépendante et réputée, on lui avait posé les mêmes questions à huit reprises pendant huit années consécutives dans l'intention de reporter indéfiniment l'examen de sa demande. Elle a rappelé les questions précises que le Comité avait posées à l'organisation concernant le choix de son domaine d'activité et fait valoir que le rôle du Comité était de déterminer si une organisation satisfaisait aux critères énoncés dans la résolution 1996/31 et pouvait contribuer aux travaux du Conseil, pas de lui dicter les domaines dans lesquels elle devait mener ses activités. La représentante a souligné que l'organisation contribuerait indiscutablement aux travaux de l'ONU, insistant sur le fait que la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran relevait sans nul doute des priorités de l'Organisation. Elle a également signalé que le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran continuait d'être renouvelé chaque année par le Conseil des droits de l'homme et que le fait que la République islamique d'Iran ait refusé au Rapporteur spécial l'autorisation de se rendre dans le pays ne faisait que souligner l'importance des rapports établis par des ONG telles que l'organisation en question. Elle a ajouté que l'Assemblée générale et la Troisième Commission continuaient d'adopter des résolutions annuelles dénonçant la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, et que la dernière en date, la résolution 72/189, avait été adoptée en décembre 2017. Elle a souligné à cet égard que nul ne pouvait raisonnablement nier que l'organisation méritait une accréditation. Exhortant les membres du Comité à s'acquitter de leurs fonctions et à s'abstenir de faire obstacle à l'accréditation des ONG, elle a fait savoir que sa délégation demanderait un vote pour faire annuler le refus de recommander l'admission de l'organisation au statut consultatif à la prochaine séance du Conseil.

41. Le représentant de la République islamique d'Iran a remercié les membres du Comité qui avaient voté contre la proposition, qu'il a qualifiée de déraisonnable et de peu constructive. Il a déclaré que l'opinion que sa délégation se faisait de l'organisation demeurerait inchangée et qu'il lui semblait étrange que des organisations financées ou créées par le Département d'État américain soient qualifiées d'« ONG légitimes » et de « véritables membres de la société civile ». Il a fait observer que les demandes d'accréditation de certaines ONG étaient en instance devant le Comité depuis plus longtemps encore en raison des questions qui leur avaient été posées par la délégation américaine. Réagissant à l'évocation de la situation des droits de l'homme dans son pays, il a déclaré que les États-Unis avaient des intérêts plus

immédiats que la question des droits fondamentaux. Rappelant plusieurs mesures prises par l'Administration américaine au cours de l'année écoulée, il a conclu que les États-Unis ne s'intéressaient que peu à la question des droits de l'homme et qu'ils devraient laisser la responsabilité de la protection et de la promotion de ces droits à ceux qui s'en préoccupaient réellement et sincèrement. Il a ajouté que, durant cette période, les États-Unis n'avaient cessé d'exercer des pressions sur les Iraniens et de porter atteinte à leurs droits fondamentaux, notamment en leur infligeant une interdiction de voyager ridicule et raciste, en leur imposant des sanctions illégales et inhumaines et en manquant à leurs propres engagements au titre de l'accord sur le nucléaire. Il a fait valoir que, face à de tels antécédents, rares étaient ceux qui considéreraient les gestes opportunistes des États-Unis comme relevant d'une véritable volonté de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

42. Le représentant de Cuba a fait une déclaration après le vote, dans laquelle il a signalé que sa délégation respectait et défendait les droits des ONG qui adhéraient aux principes de la résolution 1996/31 et de la Charte dans le contexte de l'examen des demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil. Elle reconnaissait également le droit du Comité de poser des questions pour obtenir des précisions sur les organisations demandant l'admission au statut consultatif afin de s'assurer que seules les organisations qui appliquaient la résolution 1996/31 et agissaient conformément à la Charte se voyaient accorder ce statut. Le représentant a expliqué que sa délégation avait voté contre la proposition tendant à ce que soit recommandé l'octroi du statut consultatif à l'organisation, car elle était préoccupée par les activités que celle-ci menait au détriment d'un État Membre, comme l'avait signalé le représentant de la République islamique d'Iran.

43. La représentante des États-Unis, précisant la position de sa délégation en réponse à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie au sujet de l'organisation Islamic African Relief Agency, a déclaré que cette organisation avait été inscrite sur la liste des entités désignées au titre du décret 13224 des États-Unis en raison du soutien qu'elle apportait à des groupes terroristes, ajoutant que son gouvernement n'appuierait l'accréditation d'aucune entité désignée. Rappelant que le statut consultatif de l'organisation lui avait été retiré par le Comité à sa session ordinaire de 2006, elle a réaffirmé que sa délégation n'appuierait pas l'accréditation de cette organisation, à moins qu'elle ne soit radiée de la liste des entités désignées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor américain.

44. En réponse à cette déclaration, le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que la délégation américaine avait déjà présenté une proposition tendant à ce que le statut consultatif soit refusé à l'organisation Islamic African Relief Agency au motif de son inscription sur la liste des entités désignées, mais qu'elle avait déclaré que les informations dont elle disposait sur les activités de l'organisation étaient classées. Il a demandé en conséquence que les États-Unis fournissent des preuves du soutien apporté par cette organisation à des groupes terroristes.

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement

45. Le Comité a examiné le point 3 b) de son ordre du jour, intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement », de sa 1^{re} à sa 7^e séance, du 29 janvier au 1^{er} février 2018. Au total, il a examiné 321 demandes d'admission au statut consultatif.

Nouvelles demandes ayant fait l'objet d'une recommandation favorable

46. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif aux 200 organisations ci-après, parmi les 321 qui avaient présenté de nouvelles demandes [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

21st Century Community Empowerment for Youth and Women Initiative

AAINA

ACSA

Africa Network for Animal Welfare (ANAW)

African Centre for the Constructive Resolution of Disputes Education Trust

African Law Center, Inc.

African Network of Young Leaders for Peace and Sustainable Development

African Youths Initiative on Crime Prevention

Afri-health Optonet Association

AfroPresencia.com

Ageing Nepal

Al Baqee Organization, Nfp

Alliance Vita

Al-Shafa'a Humanitarian Organization

Amazon Conservation Team

American Society of Criminology

Amis d'Afrique francophone-Bénin (AMAF-Bénin)

ANA-VIE

Asociación Cubana de Producción Animal

Asociación de Pedagogos de Cuba

Associação Brasileira de Assistência às Famílias de Crianças Portadoras de Câncer e Hemopatias (ABRACE)

Association Avenir NEPAD-Congo

Association de l'unité spéciale républicaine (ASUS RELUC)

Association de lutte contre la dépendance

Association nationale des partenaires migrants

Association pour l'amélioration des conditions de vie des prisonniers en Mauritanie

Bahjat Al-Baqir Charity Foundation

Balance Promoción para el Desarrollo y Juventud

BC Aboriginal Network on Disability Society

Belediye Ve Özel İdare Çalışanlari Birliği Sendikası

Black Alliance for Just Immigration

Blessed Aid
British Columbia Council for International Cooperation
Can-Go Afar Foundation
Caring & Living as Neighbours, Incorporated (CLAN)
Centralized Religious Organization – Muslim Religious Board of the Republic of Tatarstan
Centre de politique internationale et d'analyse des conflits (CDPIAC)
Centre for Youth and Development, Limited
Centre for Youth and Social Development
Centre intercommunautaire congolais pour les personnes avec handicap
Children of the Caribbean, Inc.
China Water Engineering Association
City2000 Youth Action International
Community Agenda for Peace, Ltd./Gte.
Community Restoration Initiative Project
Confederación Autismo España
Congregazione delle Suore Ospitaliere del Sacro Cuore di Gesù
Consejo de Iglesias de Cuba
Consortium for Sustainable Urbanization, Inc.
Cooperation for Peace and Development
Corporación Equipo Colombiano Interdisciplinario de Trabajo Forense y Asistencia Psicosocial
Culture and Development East Africa
Damanhur Education
Dave Omokaro Foundation
David Lynch Foundation for Consciousness-Based Education and World Peace
Detroit Rescue Mission Ministries
Eau vive internationale
Edfu Foundation, Inc.
Educators without Borders
Environmental Justice Foundation Charitable Trust
Ethiopia Africa Black International Congress Church of Salvation
Euro Atlantic Diplomacy Society Association
Europäische Plattform für die Gewinnung unterirdischer Energie "Earth Energy", eV
Éveil
Excellent World Foundation Ltd./Gte.

Fahrzeugsystemdaten, GmbH (FSD)
Federación de Mujeres y Familias de Ámbito Rural
First Modern Agro. Tools – Common Initiative Group (FIMOATCIG)
Fondation Afrique développement international (FADI)
Fondation CIOMAL de l'Ordre de Malte (Campagne internationale de l'Ordre de Malte contre la lèpre)
Fondation Jean et Jeanne Scelles
Forum méditerranéen pour la promotion des droits du citoyen
Freehearts Africa Reach Out Foundation
Fundação Antonio Meneghetti
Fundación del Empresariado Chihuahuense, AC
Fundación Descúbreme
Fundación Educando
Giving Back Fund, Inc.
Giving Life Nature Volunteer
Global Applied Disability Research and Information Network on Employment and Training
Global Medicare Foundation
Goodness and Mercy Missions Common Initiative Group
Great Africa Youth Empowerment & Development Initiative
Greater Impact Foundation, Inc.
Guerrand Hermès Foundation for Peace
Hamraah Foundation
Hape Development & Welfare Association
Haritika
Heritage Life Buoy Foundation
Hope for the Needy Association
Human Development Initiatives
Independent Development Council
Institut international pour les droits et le développement
Instituto de Tecnologia e Sociedade
Instituto Global Attitude
Instituto São Paulo Sustentável
Integrated Regional Support Programme
International Academy of Environmental Sanitation and Public Health
International Cable Protection Committee, Limited
International Centre for Environmental Education and Community Development

International Centre for Women and Child
International Confucian Association
International Housing Coalition, Incorporated
International Relief Services
Internationale Romani Union (IRU)
Iranian Association for United Nations Studies
Iranian Institutional Investors Association
Jameh Ehyagaran Teb Sonnatî Va Salamat Iranian
Jeunes verts – Togo
Jubilee Debt Campaign
Kamer-Kadın Merkezi Eğitim Üretim Danışma, ve Dayanışma Vakfı
Kayan – Feminist Organization
Korea LOHAS Association
Kurdistan Institute for Human Rights
LatinoJustice PRLDEF
Líderes Promoviendo la Cultura de la Legalidad, AC
Living Proof Initiative for Hope
Majlis Kanser Nasional
Media Foundation for West Africa
Mijoro Mandroso (MiMa)
More Trust
Mother of Hope Cameroon Common Initiative Group
Mouvement alternatives citoyennes
Mukti Nari-O-Shishu Unnayan Sangstha
Murna Foundation
Muslims for Progressive Values
Network of Organizations Working for People with Disabilities, Pakistan
New Vision International (NVI)
Nobel Laureate Mother Teresa Charitable Trust
Nutrition & Education International
Ocean Sanctuary Alliance, Inc.
Operation Smile, Inc.
Organisation des femmes pour la formation et le développement
Organisation pour une nouvelle vision de la jeunesse d'Haïti (OPNVJH)
Organisation sociale des missionnaires pour l'éducation des enfants démunis
Österreichischer Bundesverband – Österreichische Lebens- und Rettungs-Gesellschaft

Oui pour une enfance noble
Panafrican Women Association (PAWA)
Parents-enfants maltraités – Renouveau et espérance pour les familles
Partage et action en synergie pour le développement
Partenariat français pour l'eau (PFE)
PathFinders Justice Initiative, Inc.
Patriotic Vision
Persatuan Kesedaran Komuniti, Selangor
Persatuan Pengasih Malaysia
Persons with Disability Initiative, Nigeria
Public Eye, Verein auf der Grundlage der Erklärung von Bern, Bern
Queensland Advocacy, Incorporated
Radha Soami Sat Sang Beas
Rastriya Adiwasi Janajati Mahila Manch Nepal
Reachout and Smile Initiative for Social Empowerment
Rehabilitation International – Arab Region
Reseau d'intervention pour la protection et promotion de l'enfant et famille dans la communauté
Resource Centre for Environmental and Sustainable Development
Resource Institute of Social Education
Reyada for Capacity-Building Studies & Consultations
Ruh Sağlığında İnsan Hakları Girişimi Derneği
Rural Care Ministries, Jupudi
Sahara Economic Development Organization
Sankalpa – Women Alliance for Peace and Democracy
Save Cambodia
SDSN Association, Inc.
Semilla Warunkwa
Shalva – The Israel Association for Care and Inclusion of Persons with Disabilities, RA
Shola Mese Foundation
Shorab Ali Dewan Cultural Society
SIETAR Austria/Gesellschaft für interkulturelle Bildung, Training und Forschung
Silatech
Singapore Anti-Narcotics Association
Social Activities for Environment (SAFE)
SPHER International, Ltd.

Sudan Volunteers Organization for Human Rights and Development
 Suivi des couvents vodoun et conservation du patrimoine occulte (SUCOVEPO)
 Support Women Initiatives to Transform Children
 Tarhuk Samaj
 Terra Renaissance
 The Arab Chamber of Commerce & Industry
 The Athena Fund – Laptop Computer for Each Teacher
 The Bahrain Young Ladies Association
 The Foundation for AIDS Research
 The Global Alliance for TB Drug Development, Inc.
 The Irish Society for the Prevention of Cruelty to Children
 The Order of St. Stanislas, eV/Der Orden des Heiligen Stanislaus, eV
 The PsySiP Project
 The Vision for Teenagers Adolescents and Youths Wellbeing Initiative
 The Youth Coalition for Education in Liberia, Inc. (YOCEL)
 Together for Safer Roads, Inc.
 Truth in Reality, Inc.
 Udayan Care
 UNESCO Center for Peace
 Union internationale des transports publics
 University College Dublin
 Unspoken Smiles Foundation
 Voice of Animal – Nepal
 We Yone Child Foundation Sierra Leone
 Welfare
 World Protection for Dogs and Cats in the Meat Trade
 Young Diplomats of Canada
 Youth Foundation of Bangladesh
 Youth Reformation and Awareness Centre

Nouvelles demandes dont l'examen a été reporté

47. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 121 ONG ci-après jusqu'à réception des réponses aux questions qu'il leur a posées à sa session ordinaire de 2018 :

“İqtisadi və Sosial İnkişaf Mərkəzi” ictimai birliyi

28. Jun

ARYAB HATT SEVA SANSTHAN

ASPAM Foundation

Al-Anwar Al Najafia Foundation for Culture and Development
Al-Imdaad Trust
Alianza Americas
Anciens esclaves nouveaux citoyens
Association Najdeh
Association canadienne pour le droit et la vérité
Association du développement communautaire en Mauritanie
Association mauritanienne d'appui aux nécessiteux
Association pour la diffusion des droits humains aux peuples autochtones
– Humanitarian Law Agency
Canadian Human Rights International Organization (CHRIO)
Centre for Gender Justice and Women Empowerment
Cercle Martin Buber
Chin Human Rights Organization
Chinese Culture Promotion Society
Citizen Association Health Education and Research Association (HERA)
Club des amis de la moughataa de Moudjeria
Coalition of African Lesbians (CAL)
Community Initiatives for Development in Pakistan (CIDP)
Concord – Sverige
Cooperación Internacional
Direct Focus Community Aid
Dream Makers for North Korea (DMNK, Mulmangcho)
Drug Reform Coordination Network, Inc.
European Grassroots Antiracist Movement (EGAM)
Empower
European Organisation for Rare Diseases (EURORDIS)
Faithful Covenant Foundation
Federal Bar Association
Friends of Angola
Global Dialogue Foundation Australia, Limited
Global Interfaith WASH Alliance India
Global Utmaning
Goringhaicona Khoi Khoi Indigenous Traditional Council
Great Run Africa
Hamkkehaneun Sarangbat Corporation
Hardwired, Incorporated

Healthier Hearts Foundation
Hellenic Initiative, Inc.
Hope Ek ASHA
Humanitarian OpenStreetMap Team United States, Incorporated
Individual Land Trust
International Action Network for Gender Equity and Law
International Association of Professionals in Humanitarian Assistance and Protection
International Integration Bond
International Public Foundation “Roza Otunbayeva Initiative”
International Youth Committee
International Youth Council – Yemen Chapter (IYCY)
Jamia Islamiya Umar Faruk Charitable Trust Solapur
Juridisk Rådgivning for Kvinner
Justice Centre Hong Kong, Limited
Kaleidoscope Human Rights Foundation, Ltd.
Lawyers for Justice in Libya
Le collectif de la paix au Sri Lanka
Legal Action Worldwide
Ligue mauritanienne pour l’appui aux initiatives associatives
Lion Damien Club
Markengee Home for Orphans and Widows
Medical Foundation for the Care of Victims of Torture
Mittetulundusühing G-Global Development Community
Mother Helpage (UK)
NIGH World
Namati, Inc.
National Committee on BRICS Research
Nepperhan Community Center, Inc.
Nonprofit Partnership “Strategic Partnership with the Islamic World”
Organisation aide et action internationale
Operation Hope, Inc.
Operation Underground Railroad, Inc.
Organisation Attawassoul pour la santé, la femme et l’enfant
Organisation internationale pour l’avancement politique des Africaines (OIAPA)
Organisation suisse d’aide aux réfugiés
Organisation tunisienne de développement social

Otro Tiempo México, Asociación Civil
Professional Evaluation & Certification Board (PECB) – Educational & Welfare Society
Pacific Islands Association of Non-Governmental Organisations
Palestinian Association for Human Rights – Witness
Patiala Foundation
Peace Development Fund
People’s Cultural Centre
Perkins School for the Blind
Pólis Instit.de Estudos Forma e Asses.em Políti.Sociais
Recreation Vehicle Industry Association, Inc.
Regional Centre for International Development Cooperation, Limited by Guarantee
Reproductive Health Matters
Rohingya League, Ltd.
Sadhana
SOS Exclus pour la protection et l’épanouissement de la famille, de l’enfant et des personnes vulnérables
SOS Urgence
Sahipkiran Stratejik Araştırmalar Merkezi
Savera Society for Human Initiatives
Sierra Leone Campus Civitan International
Society for Nutrition Education and Behavior
Stichting Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict
Stichting Mama Cash
Talent Incubator
The Bianca Jagger Human Rights Foundation
The Chittagong Hill Tracts Foundation, Inc. (CHT Foundation)
The Dame Jane Foundation
The Denis & Lenora Foretia Foundation, Inc.
The First Community Christian Pentecostal Church of God, Inc.
The National Alliance of Women (NAWO)
The Reproductive and Family Health Association of Fiji (RFHAF)
The Small Earth Nepal
The Task Force for Global Health, Inc.
Tom Lantos Foundation for Human Rights and Justice
Transnational Anti-Organized Crime Intelligence Group, Inc. (TAOC-IG)
Trocaire

Vishnu Dayal Shiksha Samiti
 Women Information Network
 Women's Refugee Commission, Inc.
 Wonder Foundation
 Word of Life International, Inc.
 World Fund for Development and Planning (WFDP)
 World Youth Organization
 Wynad Social Service Society
 Young Global Leadership Foundation, Inc.
 Young Professionals in Foreign Policy

Demandes de reclassement

48. À ses 7^e et 12^e séances, les 1^{er} et 5 février, le Comité a examiné six demandes de reclassement, dont deux nouvelles, qui figurent dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/R.3](#), et quatre dont l'examen avait été reporté, qui figurent dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/CRP.2](#). Il a recommandé que l'International Federation of Consular Corps and Associations, qui était inscrite sur la Liste, soit reclassée et admise au statut consultatif spécial [voir chap. I, projet de décision I, al. b)], et a décidé de reporter l'examen de la demande de reclassement des cinq organisations ci-après jusqu'à réception des réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Global Economist Forum
 International Campaign to Ban Landmines
 The Sant Nirankari Mandal, Delhi
 Universal Peace Federation
 Widows for Peace through Democracy

C. Demande de fusion et questions diverses

Demande de fusion

49. À sa 13^e séance, le 6 février, le Comité a examiné le point 3 c) de son ordre du jour, intitulé « Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut ». Il était saisi d'une demande concernant la fusion de la Social Service Agency of the Protestant Church in Germany (dotée du statut consultatif spécial) avec le Protestant Development Service (non dotée du statut consultatif) pour former la Protestant Agency for Diakonie and Development (PADD), dont il avait précédemment reporté l'examen. La demande figure dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/CRP.3](#). Le Comité a décidé de reporter à nouveau l'examen de la demande de fusion jusqu'à réception des réponses aux questions qu'il avait posées.

Demandes de changement de nom

50. À sa 15^e séance, le 7 février, le Comité a examiné le point 6 c) de son ordre du jour, intitulé « Questions connexes diverses ». Il était saisi de huit nouvelles demandes de changement de nom présentées par des ONG dotées du statut consultatif. Ces demandes figurent dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/CRP.5](#). Le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom de quatre organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. c)] et de reporter l'examen des demandes de changement de nom des quatre organisations ci-après, jusqu'à réception des réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Disarm Education Fund, Inc. (statut consultatif spécial, 2012) en Global Health Partners, Inc.

Law Enforcement against Prohibition Educational Fund (statut consultatif spécial, 2014) en Law Enforcement Action Partnership, Inc.

Track Impunity Always (TRIAL)/Association suisse contre l'impunité (statut consultatif spécial, 2009) en TRIAL International

United States Asian American Law Enforcement Foundation, Inc. (statut consultatif spécial, 2011) en International Law Enforcement Federation

51. À la même séance, le Comité a examiné une demande de changement de nom présentée par une organisation dotée du statut consultatif, dont l'examen avait été reporté lors de sessions antérieures et qui figure dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/CRP.6](#). Il a décidé de prendre acte du changement de nom de l'organisation concernée [voir chap. I, projet de décision I, al. c)].

Demandes de retrait du statut consultatif

52. À sa 15^e séance, le 7 février, également dans le cadre de l'examen du point 6 c) de son ordre du jour, le Comité a pris acte des demandes de retrait du statut consultatif présentées par les ONG ci-après, qui figurent dans le document publié sous la cote [E/C.2/2018/CRP.33](#) (voir chap. I, projet de décision II) :

Asociación de Técnicos Superiores y Peritos Judiciales de Andalucía

Honeypot Village

Partnership Network International

III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté

53. À sa 14^e séance, le 6 février 2018, le Comité a examiné le point 4 a) de son ordre du jour, intitulé « Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté ». Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant la liste des 82 rapports quadriennaux présentés par des ONG dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil et portant sur les activités menées pendant la période 2002-2017, dont l'examen avait été reporté lors de sessions antérieures (voir

[E/C.2/2018/CRP.4](#)). Le Comité a pris note des 16 rapports présentés par les 15 organisations ci-après [voir chap. I, projet de décision I, al. d)] :

British Overseas NGOs for Development (BOND) (2012-2015)
 Centrist Democratic International (1998-2001)
 Centrist Democratic International (2002-2005)
 CIVICUS – World Alliance for Citizen Participation (2012-2015)
 Conscience and Peace Tax International (CPTI) (2011-2014)
 International Commission of Jurists (2009-2012)
 International Social Service (2011-2014)
 Iraqi Development Organization (2012-2015)
 Nonviolent Peaceforce (2011-2014)
 Physicians for Human Rights (2011-2014)
 Society for Industrial and Organizational Psychology (2011-2014)
 Sulabh International (2011-2014)
 The World Habitat Foundation (2012-2015)
 United Methodist Church – General Board of Global Ministries (2012-2015)
 Universal Peace Federation (2012-2015)
 US Human Rights Network, Inc. (2012-2015)

54. Le Comité a décidé de reporter à nouveau l'examen des 66 rapports quadriennaux présentés par les 55 organisations suivantes :

American Psychological Association (2012-2015)
 Amnesty International (2008-2011)
 Amnesty International (2012-2015)
 Armenian Assembly of America (2007-2010)
 Armenian Assembly of America (2011-2014)
 Asian Forum for Human Rights and Development (2012-2015)
 Catholics for Choice (2010-2013)
 Católicas por el Derecho a Decidir (2009-2012)
 Centrist Democratic International (2006-2009)
 Centrist Democratic International (2010-2013)
 Christian Conference of Asia (2012-2015)
 Club of Madrid (COM) (2011-2014)
 Commission of the Churches on International Affairs of the World Council of Churches (2012-2015)
 Cross-Cultural Solutions (2011-2014)
 EarthRights International (2008-2011)
 Egyptian Organization for Human Rights (2010-2013)

Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos (2012-2015)

Federación Internacional de Fe y Alegría (2011-2014)

France libertés : Fondation Danielle Mitterrand (2007-2010)

France libertés : Fondation Danielle Mitterrand (2011-2014)

Freedom House (2007-2010)

Freedom House (2011-2014)

Global Environmental Action (GEA) (2009-2012)

Heritage Foundation (2011-2014)

Human Rights House Foundation (2011-2014)

Human Rights Watch (2009-2012)

Institute of Inter-Balkan Relations (2010-2013)

International Association for Religious Freedom (2011-2014)

International Council on Social Welfare (2012-2015)

International Federation for Human Rights Leagues (2012-2015)

International Federation of Journalists (2005-2008)

International Federation of Journalists (2009-2012)

International PEN (2006-2009)

International Press Institute (2001-2004)

International Press Institute (2005-2008)

International Press Institute (2009-2012)

International Service for Human Rights (2011-2014)

International Union of Socialist Youth (2005-2008)

Lawyers without Borders (2012-2015)

Mahila Dakshata Samiti (2012-2015)

Médecins sans frontières (International) (2012-2015)

Minhaj-ul-Quran International (2011-2014)

Minority Rights Group (2012-2015)

National Council of Women of Thailand (2000-2003)

Organization for Industrial, Spiritual and Cultural Advancement – International (OISCA) (2011-2014)

Pathfinder International (2011-2014)

People’s Solidarity for Participatory Democracy (2012-2015)

Redress Trust (2011-2014)

Reporters sans frontières International/Reporters without Borders International (2005-2008)

Reporters sans frontières international/Reporters without Borders International (2009-2012)

Robert F Kennedy Center for Justice and Human Rights (2009-2012)
 Simon Wiesenthal Center (2011-2014)
 Simply Help, Inc. (2009-2012)
 Temple of Understanding (2011-2014)
 The Royal Institution of Chartered Surveyors (2011-2014)
 Ukrainian World Congress (2003-2006)
 Ukrainian World Congress (2007-2010)
 Ukrainian World Congress (2011-2014)
 Unitarian Universalist Service Committee (2009-2012)
 Women for Women's Human Rights – New Ways (2009-2012)
 World Council of Arameans (Syriacs) (2007-2010)
 World Council of Independent Christian Churches (2012-2015)
 World Hunger Year, Inc. (2012-2015)
 World Jewish Congress (2011-2014)
 World Organisation against Torture (2010-2013)
 World Vision International (2012-2015)

B. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

55. À ses 13^e et 14^e séances, le 6 février 2018, le Comité a examiné le point 4 b) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ». Il était saisi de notes du Secrétaire général contenant 412 nouveaux rapports quadriennaux ([E/C.2/2018/2](#), [E/C.2/2018/2/Add.1](#) et [E/C.2/2018/2/Add.2](#), et [E/C.2/2018/CRP.7-32](#)). Il a pris acte de 394 d'entre eux [voir chap. I, projet de décision I, al. d)] et décidé de reporter l'examen des rapports des 18 organisations suivantes :

Commonwealth Human Rights Initiative (2013-2016)
 Equality Now (2013-2016)
 Federation of Trade Unions of Ukraine (FPU) (2013-2016)
 Habitat International Coalition (2013-2016)
 Homosexuelle Initiative Wien (2013-2016)
 Human Rights Watch (2013-2016)
 International Federation of Journalists (2013-2016)
 International Press Institute (2013-2016)
 Jammu and Kashmir Council for Human Rights (JKCHR) (2013-2016)
 Lawyers for Lawyers (2013-2016)
 Lawyers' Rights Watch Canada (2013-2016)
 Miroslava International Alliance (2013-2016)

Open Society Institute (2013-2016)

Reporters sans frontières international/Reporters without Borders International (2013-2016)

Rosa-Luxemburg-Stiftung – Gesellschaftsanalyse und Politische Bildung, eV (2013-2016)

Scholars at Risk Network (2013-2016)

Society for Threatened Peoples (2013-2016)

Verein Sudwind Entwicklungspolitik (2013-2016)

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

56. À sa première séance, le 29 janvier, le Comité a examiné conjointement le point 5 de son ordre du jour, intitulé « Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat », et le point 8, intitulé « Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG », et entendu des rapports oraux présentés par des membres du Secrétariat.

57. Le Service des organisations non gouvernementales a souligné que le nombre de demandes d'admission au statut consultatif présentées par des ONG avait fortement augmenté ces dernières années, ce qui s'expliquait par le grand intérêt que celles-ci portaient aux activités menées par l'ONU, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La hausse des demandes avait entraîné un accroissement du volume de travail du Service et du Comité, notamment en ce qui concernait le traitement par le Service de ces demandes et des rapports quadriennaux présentés par les ONG et leur examen par le Comité. Le Service a souligné qu'il importait au plus haut point de disposer de ressources humaines et de moyens techniques de pointe supplémentaires pour permettre au Secrétariat et au Comité de faire face à l'accroissement de la charge de travail de façon efficace. Il fallait en outre mettre à jour la base de données intégrée sur les organisations de la société civile et la plateforme Civil Society Network (CSO Net), mises au point en 2008 par le Département des affaires économiques et sociales pour faciliter la communication avec les ONG et traiter les demandes d'admission au statut consultatif. Dans ce contexte, le risque que les demandes d'admission en souffrance s'accumulent s'était considérablement accru et des ONG avaient de ce fait obtenu le statut consultatif auprès du Conseil avec un retard excessif, comme l'avait souligné le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination dans sa déclaration liminaire. Par conséquent, il a été vivement recommandé au Comité de réfléchir aux moyens de soutenir les activités du Service de façon à lui permettre de respecter pleinement ses obligations au titre de la résolution 1996/31.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

58. À sa 12^e séance, le 5 février, le Comité a tenu un débat officiel sur l'amélioration de ses méthodes de travail. Dans ses remarques liminaires, le Président a souligné que le Comité examinait un nombre croissant de demandes d'admission et de rapports quadriennaux et a invité les membres à exposer leurs vues sur plusieurs aspects des travaux menés, notamment l'adaptation des méthodes de travail du Comité pour faire face à l'accroissement de sa charge de travail ; le recours aux séances informelles pour accélérer le rythme des débats en séance officielle ; et les mesures que l'on pourrait prendre pour que le dialogue avec les ONG soit bénéfique dans le cadre de l'application du paragraphe 61 de la résolution 1996/31.

59. La représentante de l'Inde a dit que sa délégation s'inquiétait de ce que l'examen des demandes d'admission des ONG manquait de minutie, ce qui pouvait pousser le Comité à recommander d'octroyer le statut consultatif à des entités ayant des liens avec le terrorisme et inscrites sur la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a mentionné un cas où le Comité avait recommandé d'accorder le statut à une telle organisation, ce à quoi le Conseil économique et social s'était opposé après que les liens de cette dernière avec le terrorisme eurent été révélés. Elle a vivement engagé le Secrétariat à prendre les précautions nécessaires en comparant le nom des organisations présentant une demande d'admission avec celui des personnes et des entités figurant sur la Liste relative aux sanctions avant de transmettre ces demandes au Comité. Elle a par ailleurs recommandé de vérifier les antécédents des fondateurs et des membres des bureaux d'ONG à l'aide de la Liste relative aux sanctions et de porter à la connaissance du Comité les renseignements ainsi obtenus pour qu'il prenne des décisions éclairées.

60. La représentante des États-Unis s'est exprimée au nom de l'Australie, du Canada, du Chili, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Liechtenstein, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pérou, de la Suisse, de l'Uruguay et de l'Union européenne. Elle s'est déclarée fortement favorable à l'amélioration des méthodes de travail du Comité afin que la société civile puisse faire entendre sa voix dans les tribunes de l'Organisation. Elle a fait valoir que les ONG jouaient un rôle important en tant que témoins directs de la réalité sur le terrain et constituaient une ressource précieuse s'agissant de faire remonter des informations. Elle a regretté que le Comité continue de faire obstacle à leur participation et affirmé que les retards accumulés dans l'octroi du statut consultatif aux ONG, et d'autres problèmes, compromettaient l'efficacité et la réputation du Comité. La représentante a souligné qu'il importait que les ONG aient la possibilité de prendre la parole lors des séances du Comité et a encouragé à rendre ce dernier plus accessible. À cet égard, elle s'est félicitée des consultations qui devaient avoir lieu entre le Comité et les ONG dotées du statut consultatif, conformément à la résolution 1996/31. Elle a également fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne le nombre excessif et le caractère répétitif des questions posées par le Comité, qui, selon elle, retardaient l'octroi du statut consultatif à des ONG dignes de foi qui pourraient contribuer aux travaux du Conseil et de l'ONU. Elle a demandé au Secrétariat de réaffirmer le mandat du Comité et les critères d'octroi du statut consultatif. Elle a prié instamment les États Membres de limiter leurs questions aux sujets se rapportant directement à ces critères et de s'abstenir de poser des questions auxquelles les ONG avaient déjà répondu. Elle s'est

en outre inquiétée de la mise en attente par le Comité des rapports quadriennaux des ONG alors que son rôle consistait simplement à en prendre note. Elle a dit que la procédure actuelle d'admission au statut consultatif était onéreuse et expliquait en partie les retards accumulés, et suggéré que le Comité forme un groupe de travail chargé de préciser les questions et les instructions figurant sur le formulaire de demande d'admission, afin que celles-ci soient approuvées le plus vite possible et que le minimum de questions soient posées lors des séances du Comité. Elle a fait le vœu que les limites de temps strictes soient maintenues afin que toutes les demandes présentées au Comité puissent être examinées.

61. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la minute impartie au Comité pour examiner une demande n'était pas suffisante et qu'un tel examen nécessitait plus de temps. Il a remercié le Secrétariat d'avoir communiqué les demandes au Comité plus tôt que les années précédentes, ce qui avait permis de les examiner plus attentivement et plus rapidement en séance. Il s'est inquiété de l'augmentation du nombre de demandes et de rapports quadriennaux et des conséquences que cela avait sur la charge de travail du Secrétariat, et a encouragé ce dernier à solliciter davantage les services du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en obtenant davantage de jours de travail ainsi que des ressources financières et humaines supplémentaires, par exemple en donnant à l'ingénieur informaticien des moyens humains additionnels. Il a fait remarquer que le Comité avait besoin de davantage d'ordinateurs et a suggéré que le Secrétariat sollicite à cet égard le concours des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Enfin, il a demandé au Secrétariat de préciser aux États Membres ses besoins en ressources, y compris en matière de personnel, et de renforcer sa capacité de faire face à l'accroissement de la charge de travail, et a indiqué que le Comité appuierait l'appel en ce sens lancé par le Secrétariat.

62. Le représentant de la Fédération de Russie a affirmé que sa délégation avait été informée qu'un membre du Comité avait tenté de faire pression sur le Secrétariat à titre informel, qualifiant cette démarche d'inacceptable et demandant que le Secrétariat informe officiellement le Comité lorsque cela se produisait. Il a estimé important que la présidence du Comité soit assumée à tour de rôle et que tous les membres du Bureau soient élus avant l'examen des demandes.

63. Le représentant de Cuba a déclaré que le nombre élevé d'ONG dotées du statut consultatif (4 827 en septembre 2017) prouvait que le Comité traitait efficacement une abondance d'informations. Il a souligné qu'il importait que le Comité pose des questions afin de clarifier les préoccupations de ses membres pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause sur les demandes dont ils étaient saisis. Le représentant a fait observer que dans de nombreux cas, les ONG n'obtenaient le statut consultatif qu'après plusieurs années d'examen. Toutefois, il n'était pas opposé à la clôture de l'examen des dossiers restés pendents depuis plusieurs années faute d'un consensus entre les États Membres. Il a insisté sur l'importance de l'équilibre entre le nombre de demandes présentées par des pays du Nord et par des pays du Sud et sur le fait que le Comité ne devrait pas examiner plus de 200 nouvelles demandes par session. Il a par ailleurs mis en évidence l'efficacité du classement des demandes en deux groupes. En outre, il a souligné le rôle du Secrétariat s'agissant de fournir des orientations au président, en particulier lorsque le Comité votait sur une question précise.

64. Le représentant de Cuba a par ailleurs fait valoir que le rôle du Comité n'était pas d'accorder automatiquement le statut consultatif, mais plutôt d'examiner chaque demande avec soin pour déterminer si l'ONG concernée satisfaisait aux dispositions de la résolution 1996/31 et si son action était conforme aux principes énoncés dans la Charte. Il s'est à cet égard félicité de ce que la majorité des membres du Comité

agissaient en tous points dans l'esprit de la résolution mais s'est inquiété de ce que certains ne respectaient pas les règles établies, auxquelles ils ne semblaient pas s'intéresser, ce qui causait des retards dans l'ordre du jour du Comité et donnait une mauvaise idée des travaux de ce dernier. S'il partageait l'avis selon lequel le Comité avait besoin de plus d'une minute pour examiner chaque demande, il a regretté qu'un esprit de confrontation prédomine au Comité, ajoutant que cela en donnait une image erronée et retardait ses travaux. Concernant l'examen des rapports quadriennaux, il a dit que le Comité était en droit de poser des questions pour vérifier que les activités des ONG étaient conformes à la Charte. Il a affirmé que sa délégation était résolue à aborder les questions liées aux méthodes de travail du Comité dans le cadre de séances officielles ou informelles du Comité réuni en plénière, sans constituer un groupe de travail. Il s'est félicité des consultations prévues avec les ONG dotées du statut consultatif, conformément à la résolution 1996/31, mais a demandé des précisions concernant la note que le Président du Comité avait adressée aux membres en janvier 2018, en suggérant que celui-ci organise des consultations avec les membres du Comité à propos de ce document, une fois que les États Membres lui auraient fait part de leurs observations. Enfin, le représentant de Cuba a voulu préciser que sa délégation n'avait pas demandé la tenue d'un débat officiel sur les méthodes de travail du Comité mais plutôt que l'on passe en revue l'intégralité de l'ordre du jour, que le Comité adoptait à chaque session et dont un point portait sur ces méthodes.

65. Le représentant de la Chine a insisté sur le fait que le Comité avait le droit et le devoir de faire preuve de diligence dans son évaluation des ONG, conformément aux critères établis dans la résolution 1996/31. Il n'était pas réaliste de fixer une limite de temps arbitraire pour l'examen de chaque demande étant donné que chaque cas était différent et que le Comité pouvait avoir besoin de plus ou moins de temps pour examiner telle ou telle demande. Le représentant a estimé que les travaux du Comité étaient assez efficaces au vu du nombre élevé d'ONG qui avaient été accréditées et a reconnu que l'examen des méthodes de travail devait avoir lieu en séance officielle. Il a ajouté que le Comité ne devait pas devenir une tribune où faire des déclarations d'ordre général et que les organisations dotées du statut consultatif devraient s'intéresser davantage à la manière de contribuer concrètement aux travaux du Conseil et de l'Organisation. Concernant les rapports quadriennaux, le représentant a dit qu'il incombait aux membres du Comité de les examiner minutieusement et de soulever des questions, auxquelles les ONG devaient accorder plus d'attention et répondre dans le temps imparti au lieu de les éluder. Il a fait valoir qu'avant d'être appliquée, la solution à la question des modalités de dialogue avec les ONG devait faire l'objet d'un consensus parmi les membres du Comité.

66. La représentante de la Turquie a réitéré que sa délégation soutenait la participation active des ONG. Le nombre de demandes d'admission et de rapports quadriennaux avait fortement augmenté, et il était d'autant plus important que le Comité gère son temps le plus efficacement possible et rationalise ses méthodes de travail. La représentante a rappelé que le Comité avait le droit et le devoir de faire preuve de diligence dans son évaluation des ONG, conformément aux critères établis dans la résolution 1996/31. Elle a proposé de rapprocher les séances informelles des séances officielles, de manière à réserver davantage de temps à l'examen des nouvelles demandes et à favoriser une productivité accrue pendant les séances officielles. Elle a estimé qu'il serait judicieux de réviser et de mettre à jour les modèles de demande et de rapport quadriennal et d'y faire figurer des éléments d'actualité, tels que la pertinence des activités de telle ou telle ONG au regard des objectifs de développement durable. Elle a en outre suggéré que le Comité agisse en ce sens avec l'aide technique du Secrétariat, notamment en créant un groupe de travail. Elle a qualifié d'utile la pratique du Secrétariat consistant à informer les

missions permanentes des demandes présentées par des ONG basées dans leur pays et a insisté sur le fait que ces échanges devaient avoir lieu en amont des séances.

67. Le représentant de la République islamique d'Iran a souligné l'importance de la contribution véritable et légitime de la société civile et des ONG à la réalisation du développement durable, de la paix et des droits fondamentaux. Il a mis en évidence la pertinence et la fonctionnalité du Comité, rappelant que quelque 5 000 ONG avaient déjà obtenu le statut consultatif. Sa délégation s'inquiétait de ce que certains États Membres utilisent à mauvais escient la notion de société civile pour dissimuler une politique étrangère intrusive. Il a fait remarquer que le fonctionnement du Comité et l'accroissement de sa charge de travail étaient sources de frustration aussi bien pour les ONG que pour le Secrétariat et les États Membres, et a indiqué que l'examen des méthodes de travail devait être axé sur la mise en conformité des travaux du Comité avec les dispositions de la résolution 1996/31. Il a constaté que la procédure d'examen du Comité ne reposait actuellement sur aucun critères permettant d'apprécier correctement la mesure dans laquelle les organisations respectaient les principes énoncés dans la résolution 1996/31, en particulier aux paragraphes 2, 9, 13, 20 et 25. Il a mentionné à titre d'exemple que l'octroi du statut consultatif à des ONG financées par des gouvernements étrangers contrevenait aux dispositions du paragraphe 13. Il s'est également interrogé sur le nombre d'ONG répondant aux exigences énoncées au paragraphe 9, aux termes duquel les organisations auxquelles le statut est accordé doivent avoir une réputation bien établie dans leur domaine particulier de compétence. Il a en outre mis en question la capacité du Comité de déterminer si les organisations dotées du statut apportaient une contribution importante aux travaux du Conseil, comme le prévoyait le paragraphe 20. Il a ajouté que le Comité avait échoué à appliquer les dispositions du paragraphe 25 s'agissant d'examiner attentivement les activités des ONG qui s'intéressent aux questions relatives aux droits de l'homme.

68. Le représentant de la République islamique d'Iran a proposé que le Comité associe davantage les non-membres et les États observateurs à ses travaux et a suggéré, pour en accroître la transparence et la clarté, de donner à tous les États Membres accès au portail d'information de diffusion restreinte. En ce qui concerne le système dématérialisé utilisé par le Comité, il a proposé de supprimer les listes de demandes par pays d'origine et de ne conserver que deux listes, à savoir les nouvelles demandes et les demandes dont l'examen a été reporté, en y ajoutant une colonne indiquant le pays d'origine. Sa délégation soutenait la proposition tendant à consacrer plus d'une minute à l'examen de chaque demande et à clore l'examen des demandes qui sont inscrites à l'ordre du jour depuis longtemps. Il s'est également déclaré favorable à la restriction du nombre de nouvelles demandes à 200 ou à un nombre précis fixé par le Comité afin que celui-ci puisse mieux planifier sa charge de travail. Le représentant a demandé que le Secrétariat respecte un équilibre entre les pays du Nord et ceux du Sud lorsqu'il établissait la liste des nouvelles demandes et informe le Comité des consultations prévues avec les ONG.

69. La représentante de l'Uruguay a souligné le rôle important que jouait le Comité et affirmé que son pays soutenait celui de la société civile s'agissant de promouvoir des points de vue indépendants quant aux politiques publiques et de faciliter l'application des politiques aux niveaux régional et local. Elle a mis en avant la nécessité de transparence et a rappelé que sa délégation, de concert avec celles du Mexique et du Chili, avait recommandé de retransmettre en ligne les travaux du Comité. Elle a fait remarquer qu'une telle retransmission avait non seulement favorisé la transparence et un meilleur suivi des travaux du Comité mais également permis aux ONG d'y participer davantage et plus facilement. Elle a proposé de former un groupe de travail informel pour examiner et éventuellement modifier le formulaire de demande d'admission au statut consultatif, afin de tenir compte des préoccupations exprimées par plusieurs délégations.

70. Le représentant du Venezuela (République bolivarienne du) a réaffirmé que son pays était attaché au rôle important des ONG et à leur contribution aux travaux de l'ONU. Il s'est inquiété des tentatives de fragilisation des activités du Comité qui, de son avis, portaient atteinte à la Charte et compromettaient la capacité du Comité d'appliquer la résolution 1996/31. Il a insisté sur l'importance pour les États Membres de poser des questions aux ONG afin d'obtenir des précisions. Il a dit que sa délégation était disposée à examiner les propositions visant à encourager la participation d'ONG de pays du Sud et à fixer un délai approprié pour l'examen des demandes, faisant observer que le Comité avait manqué de temps à cet égard. Il a également proposé de communiquer aux ONG davantage d'informations ou d'orientations lorsqu'elles remplissaient le formulaire de demande ou qu'elles répondaient aux questions, du fait que certaines donnaient des réponses incomplètes ou évasives. Pour conclure, il a réitéré qu'il convenait de respecter les travaux et la composition du Comité afin que ses recommandations puissent être utiles à l'ONU, ce qui était l'objectif ultime.

71. Le président a remercié tous les représentants pour ces débats constructifs et a proposé de poursuivre l'examen des méthodes de travail dans le cadre de consultations qui seraient organisées avant la reprise de la session de 2018.

VI. Examen de rapports spéciaux et plaintes d'États Membres

72. Aucun rapport spécial n'a été présenté à la session ordinaire.

VII. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

73. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a tenu sa session ordinaire de 2018 du 29 janvier au 7 février et le 23 février. Il a tenu 16 séances.

74. La session a été ouverte par le Vice-Président du Comité pour la session de 2017, Farid Jabrayilov (Azerbaïdjan).

75. À la 1^{re} séance, le 29 janvier, le Président du Comité a fait une déclaration, qui a été suivie d'une déclaration liminaire du Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination.

76. À la même séance, la représentante d'Israël a fait une déclaration concernant le rôle important de la société civile sur la scène internationale. Selon elle, les contributions de la société civile enrichissaient les débats des États Membres en apportant des points de vue forgés sur le terrain, ce qui aidait à obtenir de meilleurs résultats. Soulignant que les travaux du Comité étaient importants et essentiels, la représentante a préconisé une approche concertée et efficace et s'est félicitée que la délégation cubaine ait demandé la tenue d'un débat officiel sur les méthodes de travail du Comité. Elle s'est félicitée aussi de la décision du Conseil de retransmettre en ligne les séances du Comité, qui était judicieuse car elle permettrait de faire mieux comprendre les travaux du Comité et d'en accroître la transparence.

77. Dans une déclaration générale, l'observateur de l'Union européenne a souligné le rôle important de la société civile du fait qu'elle favorisait les débats, surveillait les effets des politiques et de l'action publiques et, dans bien des cas, donnait une voix à ceux qui n'en avaient pas. Constatant que la société civile représentait un pan varié et kaléidoscopique de la société en général, il a affirmé que cette diversité de voix devait être entendue par les gouvernements et les organisations régionales et

internationales, y compris l'ONU. Il a souligné que les ONG étaient des partenaires indispensables de l'Organisation, qui jouaient un rôle extrêmement utile en ce qu'elles l'aidaient à atteindre ses objectifs. Il a insisté sur le rôle crucial du Comité pour ce qui est d'assurer le fonctionnement optimal de l'ONU, en déclarant qu'il lui incombait de donner davantage de poids aux ONG dans l'application de la résolution 1996/31. Tout en notant que l'examen méticuleux des demandes d'admission au statut consultatif constituait une part essentielle des travaux du Comité, l'observateur a dit qu'une attention équitable et raisonnable devait être portée à toutes les demandes et qu'il fallait rapidement octroyer le statut aux organisations légitimes. Il s'est félicité des consultations prévues entre le Comité et les ONG dotées du statut consultatif conformément à la résolution 1996/31 et a exprimé son soutien aux efforts faits pour assurer l'équité et la transparence des travaux du Comité. Il a observé que ce dernier avait abordé dans ses débats la question de la pertinence des interventions de la société civile et l'a encouragé à manifester sa volonté d'entendre les ONG, en ajoutant que l'ouverture ne pouvait que renforcer la crédibilité des travaux du Comité.

78. À la suite de la déclaration de l'Union européenne, un représentant de la société civile a demandé la parole.

79. Le représentant de la Chine a soulevé une objection à l'intervention d'un membre de la société civile devant le Comité. La représentante des États-Unis s'est élevée contre cette objection, affirmant que la communauté internationale avait l'obligation de réunir les conditions propices à la participation de la société civile aux travaux de l'ONU. Elle a ajouté qu'en application de la résolution 1996/31, les ONG dotées du statut consultatif avaient le droit de faire des déclarations devant le Conseil et le Comité, lequel leur avait donné la parole par le passé. Elle jugeait donc préoccupant un revirement de la pratique du Comité.

80. La représentante de l'Uruguay a affirmé que son pays soutenait vigoureusement le droit des représentants de la société civile d'intervenir pendant les séances du Comité. Elle a cité le cas de l'un d'entre eux qui, dans une déclaration qu'il avait faite devant le Comité au nom de plus de 200 ONG, s'était alarmé de ce que certains membres continuaient de contester le droit de la société civile de faire entendre sa voix. De son avis, l'abandon de la pratique que suivait le Comité marquait une régression en termes de transparence des travaux et d'interactions avec les ONG. Elle a affirmé qu'en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, l'Uruguay était d'avis que la contribution des ONG améliorerait ces travaux, ajoutant que le droit de la société civile de faire entendre sa voix était confirmé au paragraphe 32 de la résolution 1996/31 et à l'article 84 du règlement intérieur.

81. L'observatrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a elle aussi affirmé que son pays soutenait la protection de la société civile partout dans le monde, faisant remarquer qu'une société civile énergique, dynamique, libre et efficace non seulement constituait une garantie pour les droits de l'homme mais encore contribuait à la sécurité et à la prospérité des pays. Elle a fait valoir que la société civile enrichissait les programmes de l'ONU en apportant des compétences spécialisées, des idées nouvelles et des points de vue précieux, et a déclaré que le refus de laisser une ONG s'exprimer devant le Comité était une source de déception pour son pays. Elle a ajouté que la diversité et la participation de tous les partenaires seraient utiles aux travaux de l'ONU. Elle a souligné qu'au vu de l'accroissement de leur nombre, il était d'autant plus nécessaire que le Comité puisse procéder efficacement à l'examen des demandes d'admission au statut consultatif, et a demandé à ce dernier de donner aux ONG un accès plus large aux travaux de l'ONU, conformément à son mandat qui est de promouvoir la participation de la société civile. De l'avis de la représentante, le Comité devait appliquer les principes de non-

discrimination, d'égalité, de participation et de responsabilité énoncés dans la résolution 1996/31 dans le cadre de l'exécution de son mandat. La représentante a donc accueilli avec satisfaction la décision du Conseil de retransmettre en ligne les travaux du Comité, notant que l'accessibilité de ces contenus sur le Web avait donné l'occasion à la société civile de participer et rendu plus clair le processus de décision du Comité. Elle s'est inquiétée de ce que l'examen de certaines demandes avait duré plusieurs années et a constaté que le taux de report de l'examen de demandes présentées par des organisations actives dans le domaine des droits de l'homme était disproportionné. Elle a par ailleurs déclaré que l'examen des demandes émanant d'organisations diverses devait se faire dans les mêmes conditions, de façon efficace et transparente. Elle s'est félicitée des préparatifs engagés par le Comité en vue des consultations avec les ONG conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 1996/31.

B. Participation

82. Les 19 membres du Comité ont participé à la session. Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les observateurs d'États non membres, les représentants d'organisations du système des Nations Unies et les observateurs d'organisations non gouvernementales y ont également pris part. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/C.2/2018/INF/1](#).

83. À sa session ordinaire de 2018, le Comité a entendu 24 représentants d'ONG, qui ont eu la possibilité de répondre à ses questions. Les renseignements supplémentaires fournis par les représentants ont facilité le débat et aidé le Comité à se prononcer.

C. Élection du Bureau

84. À sa 1^{re} séance, le 29 janvier, le Comité a élu Jorge Dotta (Uruguay) Président.

85. À la même séance, il a élu Ceren Hande Özgür (Turquie) Vice-Présidente. À sa 11^e séance, le 5 février, il a élu Farid Jabrayilov (Azerbaïdjan) Vice-Président. Deux vice-présidents devaient encore être élus.

86. À sa 11^e séance également, le Comité a pris note de l'annonce faite par le Président, selon laquelle M. Jabrayilov avait également accepté de remplir la fonction de rapporteur.

D. Ordre du jour

87. À sa 1^{re} séance, le 29 janvier 2018, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 2018, publié sous la cote [E/C.2/2018/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;

- b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement ;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
- a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et dont l'examen a été reporté ;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
- a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel ;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2019 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session de 2018.

VIII. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session ordinaire de 2018

88. À sa 15^e séance, le 7 février 2018, le Comité a pris note du projet de rapport et autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec les membres, selon qu'il conviendrait, afin qu'il soit présenté au Conseil économique et social pour que celui-ci y donne la suite voulue.

89. À sa 16^e séance, le 23 février 2018, le Comité a adopté le présent rapport.